

# CNDSS

RAPPORT  
D'ACTIVITÉ

2016



# SOMMAIRE

- 02 Éditorial de **M. Patrick KANNER**,  
Ministre de la ville, de la jeunesse  
et des sports,
- 03 Éditorial de **M. Thierry BRAILLARD**,  
Secrétaire d'État aux sports

- 02 L'année 2016,  
en quelques chiffres clés
- 04 L'année 2016,  
en quelques lignes



## 05 PRÉSENTATION DU CNDS

### 06 LA SITUATION FINANCIÈRE DU CNDS

- 06 Résultats de l'exercice, chiffres clés  
08 Les engagements pluriannuels

### 09 LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### 09 LES AUTRES ACTIONS TRANSVERSALES

- 09 La modernisation des systèmes  
d'information  
10 La mise en place d'une politique  
d'archivage



## 11 LE PLAN « CITOYENS DU SPORT »

- 12 Les emplois « Citoyens du sport »  
14 Le dispositif « J'apprends à nager »  
15 Le développement de la pratique  
féminine



## 17 LA PART TERRITORIALE

### 18 LA MISE EN ŒUVRE DES PRIORITÉS

### 19 LES CHIFFRES CLÉS DE LA PART TERRITORIALE

- 19 Nombre de bénéficiaires  
19 Évolution du montant moyen  
des subventions  
20 Évolution du montant des subventions  
médianes  
20 Évolution des objectifs opérationnels  
21 Financements par public-cible  
23 Financements par territoire  
23 Le « sport-santé »  
25 Le soutien à l'emploi

### 25 L'ANIMATION DU RÉSEAU ET LES DÉPLACEMENTS EN RÉGION

### 26 LES CHANTIERS DE SIMPLIFICATION



## 27 LE FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

### 29 L'ENVELOPPE ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS LOCAUX

- 29 Présentation générale  
33 La mise en accessibilité  
des équipements sportifs

### 34 L'ENVELOPPE ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS NATIONAUX

- 34 Le financement des CREPS

### 35 L'ENVELOPPE POLITIQUE CONTRACTUELLE

- 36 Trois contrats ont été clôturés  
36 Contrats de projets État-Région  
CPER 2015-2020  
36 Convention cadre avec le Conseil  
régional d'Île-de-France



## 37 LA PART NATIONALE

### 38 LE SOUTIEN CONVENTIONNEL DU MOUVEMENT SPORTIF

- 38 Fonds de concours  
38 Soutien au CNOSF  
38 Soutien au CPSF

### 39 LES GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX

- 39 Soutien aux GESI  
40 Soutien au GIP PARIS 2024  
40 Activités du CNDS pour les GESI

### 42 LE FONDS DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE

### 44 LA PART INNOVATION



## 45 ANNEXES

### 46 LE COMPTE DE RÉSULTAT

### 47 LE BILAN DE L'EXERCICE

### 48 L'ANNUAIRE TÉLÉPHONIQUE DU CNDS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017

# PATRICK KANNER,

## Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports



Les résultats du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) pour l'année 2016 présentés au sein de ce rapport reflètent l'action volontariste du gouvernement autour de deux objectifs principaux :

priorité aux publics et aux territoires les plus éloignés de la pratique sportive, et redressement des comptes.

Les efforts engagés depuis 5 ans ont permis au CNDS de retrouver sa capacité d'intervention. Aussi, en signant ce dernier édito de la mandature, je ne peux que me réjouir de cette situation qui permettra ainsi aux futures autorités politiques de disposer d'un outil d'intervention sain et pleinement mobilisable pour une politique sportive juste.

Qu'est-ce qu'une politique sportive juste ? C'est une politique qui permet de progresser en termes de

féminisation, d'intégration des personnes handicapées, et d'équipements des territoires prioritaires et ruraux. Le budget voté par le Parlement répond à ces enjeux sociétaux.

Les résultats de la politique sportive que nous avons définie en parfait accord avec les représentants du mouvement sportif et des collectivités territoriales qui siègent au Conseil d'administration du CNDS confirment la pertinence de nos choix collectifs. Je tiens à remercier les différents membres du Conseil d'administration pour leur implication, les échanges fructueux issus de nos travaux et le climat toujours respectueux de nos échanges.

Aussi, avec Thierry BRAILLARD, nous sommes heureux des résultats de l'action qui a été la nôtre. Nous formulons le vœu que l'ambition que nous avons portée se poursuivra et permettra aux citoyens français de disposer d'une offre de pratique diversifiée accessible à tous.

## L'année 2016 en quelques chiffres clés

### PART TERRITORIALE

**132,5 M€**

attribués au développement des associations sportives

**18 800**

associations sportives financées\*

**47,37 M€**

attribués au soutien de l'emploi sportif

**19,83 M€**

alloués à des actions en faveur des femmes et des jeunes filles\*

**10,52 M€**

attribués au développement de la pratique des personnes en situation de handicap\*

**7,77 M€**

consacrés à la promotion du « sport-santé »\*

**9,8 M€**

supplémentaires accordés au titre du plan « Citoyens du sport »

\* au titre de la part territoriale

# THIERRY BRAILLARD,

## Secrétaire d'État aux sports



Les financements accordés par le CNDS sont multiples et bénéficient à toutes les structures associatives et collectives territoriales qui partagent notre préoccupation : le sport, élément fondamental de la cohésion sociale et outil de rayonnement de la France.

Particulièrement en 2016, je suis heureux des premiers résultats des priorités de financements en matière d'équipements sportifs sur les territoires ruraux. Ainsi, je remercie les acteurs (mouvement sportif, collectivités territoriales, administration de l'État) qui se sont associés pour engager une réflexion sur l'évolution du soutien du CNDS sur ces territoires. Ces propositions ont ainsi été partagées lors d'un Conseil d'administration spécifique du CNDS le 28 juin 2016. Je gage que cette priorité se poursuive dans les années à venir pour que tous et en tous lieux nous trouvions un lieu de pratique sportive adapté à nos besoins et aspirations.

Je me réjouis aussi des premiers résultats enregistrés au titre du plan « Citoyens du sports » : 405 emplois ont été créés au sein des quartiers de la

politique de la ville (QPV), plus de 40 000 enfants ont bénéficié d'un apprentissage de la natation dans le cadre du dispositif « J'apprends à nager », plus de 500 actions ont été financées pour améliorer l'accès des femmes et des jeunes filles en QPV à la pratique sportive.

Enfin, je relève aussi que l'année 2016 a permis aux partenaires constitutifs du GIP Paris 2024, (État, mouvement sportif, Conseil régional d'Ile-de-France, Ville de Paris) de structurer et promouvoir la candidature de la France aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024. L'État, au travers notamment de la subvention apportée par le CNDS, s'engage avec force dans la réussite de ce projet. De plus, en 2017 avec le soutien des parlementaires, un plan spécifique intitulé « Héritage 2024 » doté de 20 M€ a été défini par le Conseil d'administration du CNDS pour que les Jeux soient ceux de toutes et tous.

Par une politique sportive ambitieuse et à travers une candidature olympique et paralympique sérieuse, éthique et responsable portée collectivement, avec Patrick KANNER, nous sommes heureux de contribuer à faire du sport un ciment de la cohésion sociale dont nous avons besoin.

### SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

**17,7 M€** consacrés  
au financement d'équipements sportifs  
en quartiers prioritaires de la ville

**7 M€** attribués  
pour le financement d'équipements  
sportifs situés en territoires ruraux  
carencés

**9,7 M€** consacrés  
au financement de 20 piscines

**8,2 M€** attribués  
pour la mise en œuvre de projets  
nouveaux ou de rénovation  
d'équipements au sein des CREPS

**1,7 M€** accordé  
au développement de la pratique sportive  
des personnes en situation de handicap

### SUBVENTIONS NATIONALES

**10 M€**  
au GIP PARIS 2024

**23 GESI**  
soutenus

**607 815 €**  
au soutien de la production audiovisuelle  
de disciplines non médiatisées

# L'ANNÉE 2016, EN QUELQUES MOTS

---

**Entre 2013 et 2015, dans un contexte de maîtrise de ses engagements, le CNDS a poursuivi plusieurs réformes importantes visant à réorienter son action auprès des publics et des territoires les plus éloignés de la pratique sportive.**

**D'**une part, la part territoriale a fait l'objet de nouveaux critères de répartition et d'un recentrage de ses priorités de soutien en privilégiant notamment l'emploi et la mise en œuvre d'actions nouvelles notamment dans le cadre du plan « Citoyens du sport ». D'autre part, la part équipement a concentré ses interventions sur les territoires carencés en déficit d'équipements sportifs. Par ailleurs et au titre de la part nationale, les orientations nouvelles ont permis de favoriser le développement et la promotion du sport pour tous (instauration du fonds de production audiovisuelle, création d'un fonds de mécénat, valorisation du soutien du CNDS dans les grands événements sportifs internationaux,...).

Ainsi, après plusieurs évolutions importantes, l'année 2016 aura été marquée par la consolidation des orientations et leurs adaptations pour accroître l'effet levier des subventions du CNDS au bénéfice du sport pour le plus grand nombre :

- Poursuite du Plan « Citoyens du sport » avec notamment la consolidation de 405 emplois intervenant dans les quartiers de la politique de la ville (QPV) et la poursuite de l'opération « J'apprends à nager » ;
- Maintien de l'effort en faveur du soutien à l'emploi sportif : 5 082 emplois soutenus représentant un soutien de 47,37 M€ ;
- Encouragement à la promotion du sport dans les territoires ruraux, ayant conduit notamment à accroître l'éligibilité des dossiers équipements relevant de ces territoires ;
- Accompagnement des collectivités régionales dans le cadre du transfert du patrimoine des Centres de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS) par l'attribution de près de 8,2 M€.

L'année 2016 aura aussi permis de mesurer sur une année pleine l'impact des nouvelles orientations rappelées précédemment et d'apprécier leur conséquence sur la trajectoire financière de l'établissement.

Il peut ainsi être souligné :

- L'augmentation du montant moyen et médian des subventions accordées aux associations sportives (respectivement de 4 600 € et 2 000 € pour une association locale) permettant ainsi de renforcer le rôle incitatif du CNDS ;
- L'augmentation du taux de soutien du CNDS en matière de subvention d'équipement au bénéfice des territoires carencés permettant de renforcer l'effet de levier des subventions d'équipement ;
- La croissance du fonds de roulement au 31 décembre 2016 dans une proportion acceptable et justifiée confirmant la bonne santé financière de l'établissement et sa soutenabilité à moyen terme ;
- La maîtrise des engagements pluriannuels de l'établissement permettant ainsi de préserver la capacité d'intervention du CNDS dans les années à venir.

Enfin, l'année 2016 aura été celle de la poursuite de la structuration de l'établissement pour répondre aux évolutions des obligations administratives, budgétaires et comptables mais également aux enjeux de modernisation des relations avec les associations :

- Mise en place d'une politique d'archivage afin de consolider les données collectées depuis la création du CNDS (l'établissement a fêté ses 10 années d'existence en 2016) ;
- Adaptation des outils de suivi budgétaires et comptables aux exigences de la comptabilité publique (conséquence des obligations relevant de la Gestion budgétaire et comptable - décrets de novembre 2012) ;
- Modernisation des systèmes d'information du CNDS permettant notamment le suivi des crédits de la part territoriale en s'inscrivant dans un cadre interministériel au sein de l'offre SIVA (système d'information de la vie associative) ;
- Simplification des démarches des associations : le taux de dossiers déposés via l'outil interministériel E-subvention est passé de 18,8 % en 2015 (5 115 dossiers) à 32,4% cette année (8 457).

# PRÉSENTATION DU CNDS



# LA SITUATION FINANCIÈRE DU CNDS EN 2016

## Résultats de l'exercice, chiffres clés

Le résultat de fonctionnement du CNDS se traduit en 2016 par un bénéfice de 9,8 M€.

Ce résultat est certes tout à fait satisfaisant mais il convient de le rapprocher des engagements de l'établissement qui seront à honorer à plus ou moins brève échéance (cf. développements infra).

### LES RECETTES

Elles ont été prises en charge dans les comptes de l'établissement pour un montant total de 254,7 M€ dont la presque totalité est constituée par des recettes affectées par les lois de finances.

Elles se ventilent en quatre rubriques :

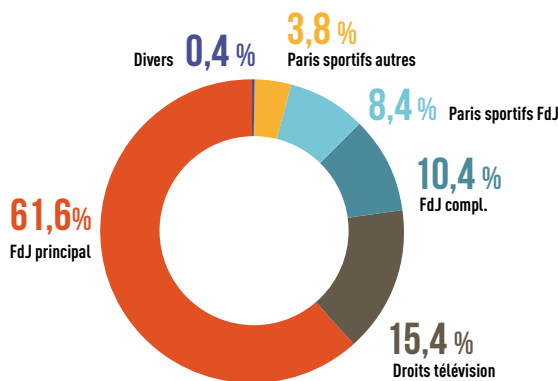
- 80,4 % des recettes proviennent de la Française des jeux (FdJ) :
  - 61,6 % soit 156,9 M€ au titre d'un prélèvement principal de 1,8 % sur les recettes de la FdJ hors paris sportifs,
  - 10,4 % soit 26,5 M€ afférents à un prélèvement complémentaire de 0,3 % sur les recettes de la

FdJ à hauteur de 16,5 M€ pour l'organisation de l'EURO 2016 auxquels s'ajoutent 10 M€ au titre de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, - 8,4 % soit 21,3 M€ au titre des paris sportifs gérés par la FdJ.

- 15,4% des recettes, soit 39,3 M€, correspond à un **produit sur la diffusion des manifestations sportives (droits télévisuels),**
- 3,8 % soit 9,7 M€ **au titre des paris sportifs en ligne.**
- **Les autres recettes (0,4%) s'élèvent à 1,0 M€** et correspondent à 0,6 M€ enregistré au titre d'un mécénat conclu avec la Fondation Coca-Cola® pour favoriser le développement d'actions en matière de « sport-santé » ainsi que 0,4 M€ de recettes diverses issues principalement de versements de subventions.

# 80,4 %

## des recettes proviennent de la Française des jeux (FdJ)



### LES DÉPENSES

Elles se sont élevées à 244,9 M€ et correspondent aux :

- **Subventions de la part territoriale** pour 132,3 M€ (subventions accordées aux associations par les délégués territoriaux du CNDS) soit 54 % des dépenses,
- **Subventions d'équipement** pour 61,5 M€ (verse-

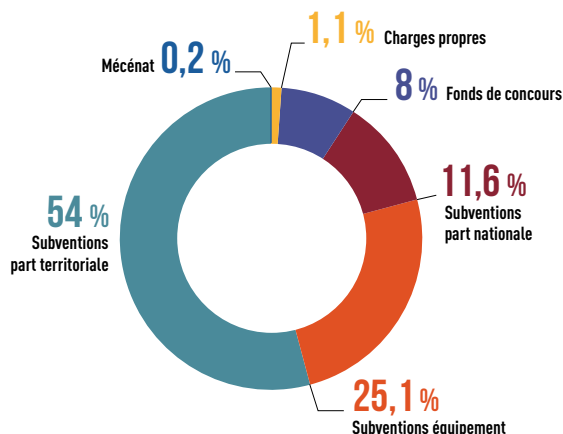
ments au titre des subventions attribuées depuis la création de l'établissement aux collectivités territoriales ou associations et versées au fur et à mesure de l'avancement des travaux auxquels s'ajoutent les versements afférents à l'organisation de l'EURO 2016 pour un montant de 20,5 M€) soit 25,1 % des dépenses,

- **Subventions de la part nationale** pour 28,3 M€ (principalement la contribution au titre de la can-



didature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, les subventions attribuées aux organismes nationaux, au CNOSF et CPSF et le soutien aux grands événements sportifs internationaux) soit 11,6 % des dépenses,

- **Fonds de concours** pour 19,5 M€ (financement des politiques fédérales de développement des pratiques sportives) soit 8 % des dépenses,
- Opérations relatives **au mécénat** qui ont été réalisées à hauteur de 0,5 M€ soit 0,2 % des dépenses,
- **Charges propres de l'établissement** pour 2,8 M€ soit 1,1 % des dépenses.

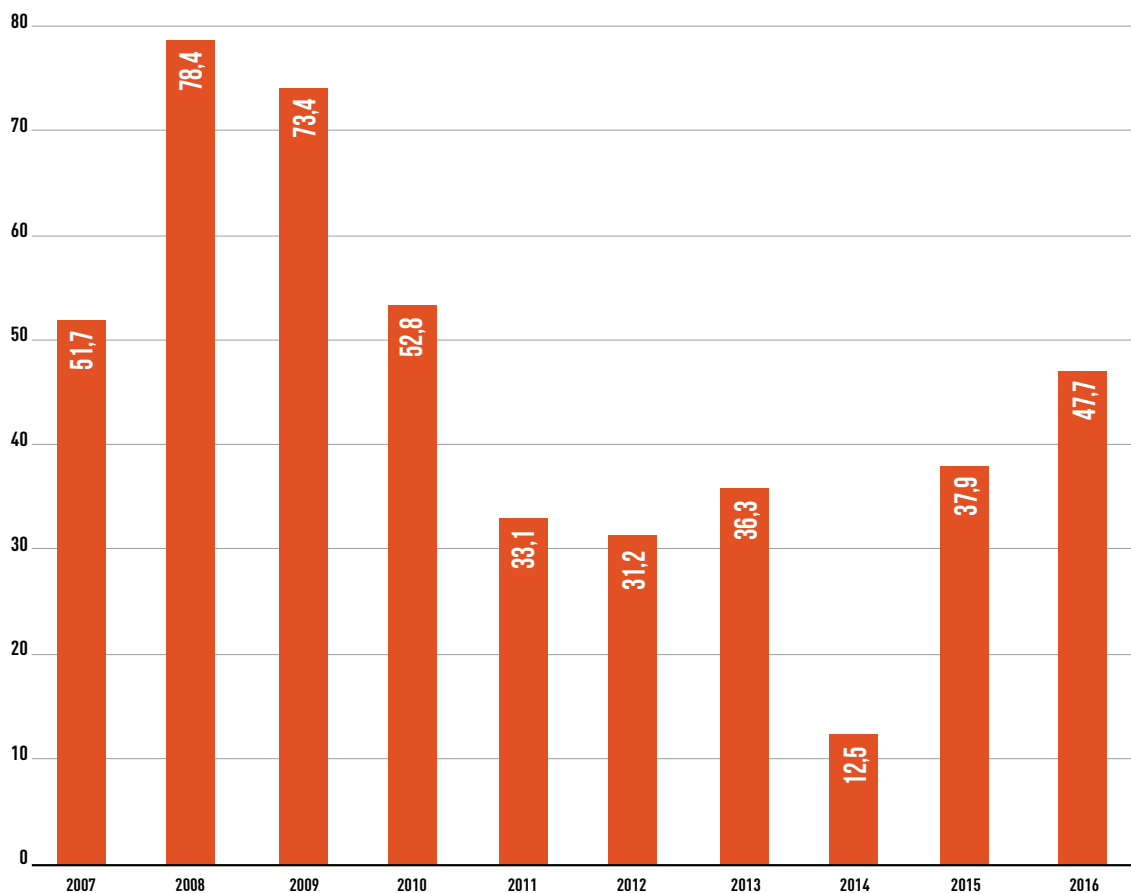


Le fonds de roulement de l'établissement atteint 47,7 M€ au 31 décembre 2016 et traduit la sécurité financière de l'établissement, la qualité de sa structure de financement et sa soutenabilité à moyen terme.

Le graphique infra met ainsi en évidence l'évolution du fonds de roulement depuis la création du CNDS. Cette évolution s'avère tout à fait favorable depuis l'exercice 2014 mais ne doit pas masquer le poids croissant des engagements déjà pris par le CNDS.

In fine, au 31 décembre 2016, le niveau du fonds de roulement se situait à une proportion raisonnable d'un peu moins de 20% du montant total des engagements.

FONDS DE ROULEMENT EN MILLIONS D'EUROS



## Les engagements pluriannuels

Ils constituent un enjeu majeur pour le CNDS et sont liés à la nature même des opérations de l'établissement s'agissant tout particulièrement des subventions d'équipement.

Depuis l'exercice 2012, la gouvernance du CNDS s'est ainsi attachée à la maîtrise des capacités d'engagement de l'établissement afin de limiter l'impact sur les budgets des années à venir et préserver ainsi sa soutenabilité budgétaire.

Au 31 décembre 2016, il reste à honorer un montant total d'engagements de 249 M€ qui se ventile selon les principales destinations suivantes :

- 183,4 M€ au titre des subventions d'équipement dont 15,5 M€ pour l'EURO 2016,
- 62,3 M€ au titre de la part territoriale,
- 2,1 M€ au titre des grands événements sportifs internationaux.

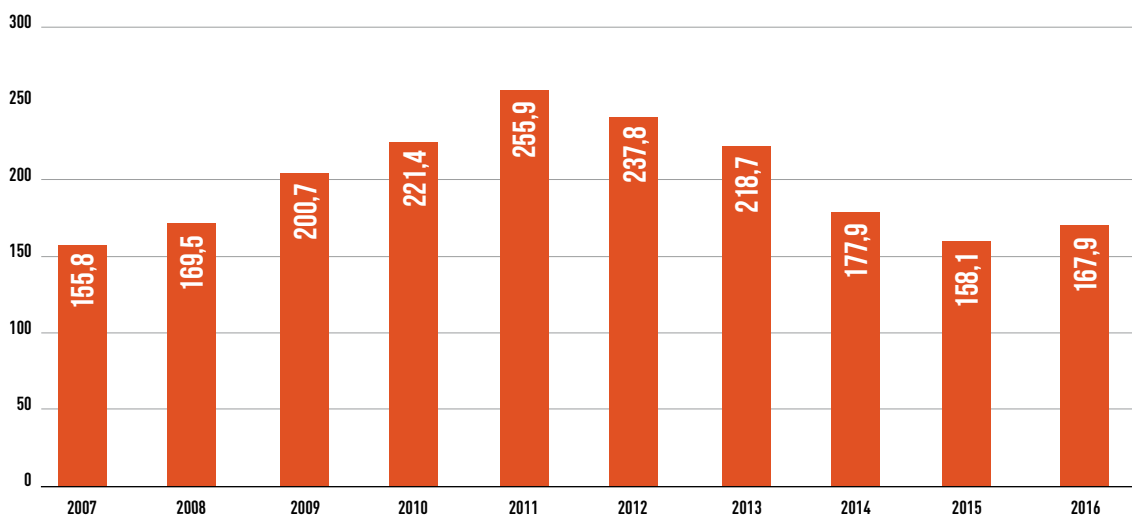
Le graphique infra met en lumière les restes à payer constatés au titre des seules subventions d'équipement hors EURO 2016.

Il apparaît principalement que la période 2012-2016 a été marquée par un effort résolu de maîtrise budgétaire malgré une légère hausse des restes à payer en 2016 en raison de l'augmentation du délai de réalisation de certains projets.

Il conviendra de maintenir cet effort dans la durée afin de préserver la bonne santé financière du CNDS.



**SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT HORS EURO 2016**  
Restes à payer en millions d'euros



# LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le plafond d'emploi de l'établissement a été fixé à 23 équivalents temps plein (ETP), ce qui correspond à la perte d'un emploi par rapport à la situation de 2015.

En matière de personnel, six départs sont intervenus en 2016. Ainsi, le département des subventions d'équipement a été renouvelé en quasi-totalité (3 agents renouvelés sur 4), la gestionnaire au sein du secrétariat général a évolué vers une structure associative, un agent a fait valoir ses droits à la retraite et enfin la directrice financière et agent comptable a quitté l'établissement pour rejoindre l'Agence du Service Civique.

Par ailleurs, l'établissement a accueilli de nouveaux agents permettant ainsi d'adapter, d'une part, l'organisation interne aux évolutions de la politique de l'établissement et, d'autre part, d'engager une évolution des missions. Ainsi, il est souligné la création au sein

de CNDS d'un poste de chef de projet des systèmes d'information permettant ainsi de conduire les évolutions nécessaires dans ce domaine.

Ainsi, en 2016, le CNDS a accueilli :

- Mme **Emma LOPEZ**, gestionnaire administratif et opérationnel au sein du Secrétariat général au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- M. **Jean-Baptiste BLANCO**, chef de projet des systèmes d'information au 8 février 2016 ;
- Mme **Valérie SAPLANA**, cheffe du département des subventions d'équipement au 1<sup>er</sup> juin 2016 ;
- M. **Jérôme RODRIGUEZ**, directeur financier et agent comptable au 1<sup>er</sup> septembre 2016 ;
- Deux chargés de mission, Mme **Chloé TRAISNEL** et M. **Charles-Etienne ROBERT** au sein du département des subventions d'équipement en septembre 2016.

## LES AUTRES ACTIONS TRANSVERSALES

### La modernisation des systèmes d'information

#### LE RENOUVELLEMENT DE L'OUTIL DE GESTION DES SUBVENTIONS DE LA PART TERRITORIALE

Les différents chantiers de simplification décidés par le gouvernement engagent les ministères à rationaliser et à mutualiser leurs systèmes d'information dans l'intérêt de l'utilisateur et des services utilisateurs. Dès 2015, le CNDS a souhaité faire évoluer ses systèmes d'information (SI) afin de les inscrire dans la démarche interministérielle. Ainsi, l'établissement a décidé, après étude préalable, de faire converger son application informatique de gestion de la part territoriale (ORASSAMIS) vers le système d'information de la vie associative (SIVA) - composé des outils

OSIRIS et SIVA DECISIONNEL - développé par la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) au sein du Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports.

En 2016, les équipes du CNDS, avec l'appui du chef de projet SI recruté spécifiquement à cet effet, se sont particulièrement mobilisées pour adapter OSIRIS au besoin métier du CNDS et permettre ainsi le traitement des demandes de subventions de l'établissement. Les travaux réalisés en lien avec la DJEPVA et la direction des systèmes d'information (DSI) des ministères sociaux assurent ainsi la mise en production d'une base sécurisée en janvier 2017.

Outre l'investissement temps important consacré par les équipes du CNDS à la réussite de cette convergence, l'établissement a financé, entre 2015 et 2016, 340 000 € d'évolutions lui permettant de disposer d'un outil adapté aux spécificités de gestion des crédits de la part territoriale.

En tant que partie prenante et propriétaire associé d'un outil interministériel, le CNDS s'inscrit dans les instances de gouvernance de l'offre de services SIVA.

La mise en production de ce SI en janvier 2017 s'est accompagnée d'une forte mobilisation des équipes du CNDS qui se rendront dans tous les territoires métropolitains et d'ultra-marins pour former les utilisateurs (services territoriaux pour OSIRIS et le mouvement sportif pour E-subvention).

## **ADAPTATION DU LOGICIEL BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE**

Les règles de gestion budgétaire et comptable applicables dans la fonction publique ont évolué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ce changement nécessite une évolution profonde du logiciel budgétaire et comptable - SIREPA. Ainsi, les équipes du CNDS ont travaillé avec l'éditeur au paramétrage de SIREPA permettant sa mise en production au 1<sup>er</sup> janvier 2017. En outre, et en complémentarité avec le projet OSIRIS, il a été tenu compte de la nécessaire compatibilité entre les deux SI.

## **La mise en place d'une politique d'archivage**

Un rapport d'audit des procédures d'archivage applicables au CNDS a été rendu en avril 2016. Il a permis de confronter la pratique aux exigences réglementaires (Code du patrimoine) et de définir des axes d'améliorations des procédures d'archivages, qui ont été mis en œuvre en 2016 :

### **LA DÉFINITION ET L'APPLICATION D'UNE POLITIQUE D'ARCHIVAGE POUR LE CNDS**

La mise en œuvre d'une politique d'archivage mutualisée pour l'ensemble des services du CNDS tend à répondre à quatre enjeux : conserver une trace des engagements et des décisions, capitaliser les informations et les connaissances, rationaliser le temps et les coûts, valoriser et pérenniser l'action de l'établissement.

Des outils pour le traitement des archives ont ainsi été élaborés en concertation avec les services, et un guide d'archivage à destination des agents a été rédigé. Ce document intègre l'ensemble des procédures pour la conduite d'une bonne gestion documentaire au sein de l'établissement.

### **LA RÉORGANISATION DES ARCHIVES PAPIER**

Part importante de l'information conservée au CNDS, les documents papier répondent à des exigences de conservation spécifiques en termes de durée et de valeur administrative. Aussi, un état des lieux général de ces archives a permis de désigner les documents à conserver, ceux à éliminer et ceux à verser aux Archives nationales selon la réglementation en vigueur. En parallèle, un nouveau classement des archives conservées au CNDS sera opéré en conformité avec la politique d'archivage mise en œuvre.

### **LA RESTRUCTURATION DU CLASSEMENT NUMÉRIQUE**

Les flux numériques aujourd'hui explosent : afin de faire face à une masse d'informations toujours grandissante et de protéger ces données, le CNDS a engagé la restructuration de son classement numérique.

### **LA MISE EN PLACE D'UNE CHARTE INTERNE POUR LE TRAITEMENT ET LA CONSERVATION DES COURRIELS**

En concordance directe avec les procédures d'archivage définies par le CNDS, des recommandations et des solutions pour la conservation des courriels ont été transmises aux agents.

**LE PLAN  
« CITOYENS  
DU SPORT »**



# LE PLAN « CITOYENS DU SPORT »

A l'issue du Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC), organisé le 6 mars 2015, le Premier ministre a rappelé la place et le rôle essentiel du sport dans le plan « Égalité et citoyenneté » du gouvernement.

En renforçant l'accès à la pratique sportive des jeunes qui en sont le plus éloignés et en leur permettant une pratique éducative, régulière et encadrée au sein des clubs sportifs, le plan national « Citoyens du sport » compte favoriser l'éducation des plus jeunes et contribuer à la mixité sociale et de genre.

Ce plan consiste à garantir que le sport joue effectivement un rôle fort et concret dans l'éducation à la citoyenneté, mais aussi dans l'emploi et l'accès à la qualification.

Le CNDS a ainsi poursuivi en 2016 les actions engagées dès 2015 dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan.

Parmi les mesures inscrites à ce plan, trois actions sont mises en œuvre par le CNDS pour un montant de 8,8 M€ :

- Créer 100 emplois supplémentaires, au sein des quartiers de la politique de la ville (QPV), portant à 400 emplois subventionnés au titre du plan « Citoyen du sport » représentant un montant total de 6,3 M€ ;
- Développer des opérations d'apprentissage de la natation, pour un montant total de 1 M€ ;
- Favoriser des actions en faveur du développement de la pratique sportive féminine, pour un montant total de 1,5 M€.



## Les emplois « Citoyens du sport »

Ce dispositif consiste à permettre l'accès des jeunes, qui en sont le plus éloignés, à la pratique sportive. A cet effet, il convient de promouvoir une offre sportive diversifiée et adaptée à ce public. Cette offre doit reposer sur les associations sportives, garantes d'activités de qualité et organisées en toute sécurité.

Il vise plus particulièrement à soutenir, sur la part territoriale, le recrutement sur 2 ans de 400 éducateurs sportifs supplémentaires (300 en 2015 et 100 en 2016) intervenant auprès de la population, et notamment des jeunes, résidant prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville (QPV), avec une attention particulière portée au développement de la pratique féminine.

En 2016, 109 emplois « Citoyens du sport » ont été créés [correspondant à 103,5 Equivalents Temps Plein (ETP) et 6 emplois à temps partiel] pour un montant total de 1 016 420 €.

La répartition par région des 405 emplois « Citoyens du sport » (296 en 2015 et 109 en 2016) est présentée ci-contre :

	Nombre	Montant
DRDJSCS Grand-Est	28	441 000 €
DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine	16	252 000 €
DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes	33	486 000 €
DRDJSCS Bourgogne-Franche-Comté	10	162 000 €
DRJSCS Bretagne	7	108 000 €
DRDJSCS Centre-Val de Loire	12	189 000 €
DRJSCS Corse	NC	NC
DRJSCS Île-de-France	119	1 702 219 €
DRJSCS Occitanie	27	414 000 €
DRJSCS Hauts-de-France	54	779 654 €
DRDJSCS Normandie	13	207 000 €
DRDJSCS Pays de la Loire	11	171 000 €
DRDJSCS PACA	39	594 000 €
DJSCS Guadeloupe	3	45 000 €
DJSCS Martinique	3	45 000 €
DJSCS Guyane	8	144 000 €
DJSCS La Réunion	12	189 000 €
DCSTEP Saint-Pierre et Miquelon	-	- €
DJSCS Mayotte	10	162 000 €
SJS Wallis et Futuna	NC	NC
DJS Polynésie Française	NC	NC
DJS Nouvelle-Calédonie	-	- €
<b>Total</b>	<b>405</b>	<b>6 090 873 €</b>

## TERRITOIRES CONCERNÉS

Autres zones prioritaires	Zones de revitalisation rurale (ZRR)	Quartiers politique de la ville (QPV)	Quartiers Ultra Prioritaires (PNRU)	Tous territoires	Total
8	2	294	20	81	<b>405</b>
2,0 %	0,5 %	72,6 %	4,9 %	20,0 %	<b>100,0 %</b>

## RÉPARTITION DES EMPLOIS AU SEIN DE 55 FÉDÉRATIONS

111 - FOOTBALL	59	14,6 %	108 - CYCLISME	3	0,7 %
105 - BASKET-BALL	30	7,4 %	112 - SPORTS DE GLACE	3	0,7 %
113 - GYMNASTIQUE	26	6,4 %	124 - TENNIS DE TABLE	3	0,7 %
413 - UFOLEP	20	4,9 %	501 - HANDISPORT	3	0,7 %
119 - NATATION	17	4,2 %	109 - ÉQUITATION	2	0,5 %
711 - F.F. CLUBS OMNISPORTS	16	4,0 %	114 - HALTÉROPHILIE MUSCULATION	2	0,5 %
106 - BOXE	15	3,7 %	116 - HOCKEY/GAZON	2	0,5 %
115 - HANDBALL	14	3,5 %	126 - TIR A L'ARC	2	0,5 %
123 - TENNIS	14	3,5 %	212 - SAVATE BOXE FRANCAISE D.A.	2	0,5 %
129 - VOLLEY-BALL	14	3,5 %	220 - ÉCHECS	2	0,5 %
101 - ATHLETISME	12	3,0 %	221 - ÉTUDES et SPORTS SOUS-MARINS	2	0,5 %
247 - RUGBY	12	3,0 %	248 - RUGBY À XIII	2	0,5 %
901 - ASSOCIATIONS PROFESSION SPORT	11	2,7 %	261 - SPORTS DE CONTACT (Non agréée)	2	0,5 %
999 - AUTRES	11	2,7 %	402 - E.P.G.V.	2	0,5 %
117 - JUDO JUJITSU KENDO D.A.	10	2,5 %	417 - LÉO LAGRANGE	2	0,5 %
902 - CLUBS MULTISPORTS AUTONOMES	9	2,2 %	605 - U.S.E.P.	2	0,5 %
246 - ROLLER SPORTS	8	2,0 %	100 - C.N.O.S.F.	1	0,2 %
118 - LUTTE	7	1,7 %	102 - AVIRON	1	0,2 %
714 - O.M.S.	7	1,7 %	103 - BADMINTON	1	0,2 %
229 - KARATE D.A.	6	1,5 %	107 - CANOË-KAYAK	1	0,2 %
403 - SPORT POUR TOUS	6	1,5 %	131 - HOCKEY SUR GLACE	1	0,2 %
420 - F.S. A.S.P.T.T.	6	1,5 %	225 - GOLF	1	0,2 %
503 - SPORT ADAPTÉ	6	1,5 %	230 - KICK BOXING MUAY THAI D.A.	1	0,2 %
128 - VOILE	5	1,2 %	252 - SQUASH	1	0,2 %
410 - F.S.G.T.	5	1,2 %	262 - DOUBLE DUTCH	1	0,2 %
104 - BASEBALL SOFTBALL	4	1,0 %	267 - FORCE	1	0,2 %
110 - ESCRIME	4	1,0 %	408 - F.S.C.F.	1	0,2 %
122 - TAEKWONDO	4	1,0 %			
<b>Total = 405</b>					

**405** emplois « Citoyens  
du sport »

**55** fédérations



## Le dispositif « J'apprends à nager »

Ce dispositif, doté pour 2016, d'une enveloppe d'**1,5 M€**, vise le soutien de stages d'apprentissage de la natation pour des enfants de 6 à 12 ans issus prioritairement de quartiers de la politique de la ville (QPV) ou de zones de revitalisation rurale (ZRR).

La répartition des dossiers par région ainsi que les montants attribués sont les suivants :

	Structures régionales	Structures départ.	Clubs	Collectivités territoriales	Nombre d'actions	Total
Grand-Est	54 000 €	- €	60 300 €	29 951 €	34	144 251 €
Nouvelle-Aquitaine	- €	39 977 €	96 496 €	64 653 €	67	201 126 €
Auvergne-Rhône-Alpes	- €	7 758 €	79 830 €	54 700 €	52	142 288 €
Bourgogne-Franche-Comté	95 075 €	- €	- €	- €	2	95 075 €
Bretagne	- €	7 663 €	11 611 €	5 835 €	11	25 109 €
Centre-Val de Loire	- €	32 500 €	35 630 €	14 782 €	27	82 912 €
Corse	4 000 €	1 000 €	7 900 €	- €	7	12 900 €
Île-de-France	32 869 €	53 128 €	90 765 €	48 516 €	51	225 278 €
Occitanie	114 851 €	11 800 €	54 180 €	10 529 €	23	191 360 €
Hauts-de-France	- €	36 780 €	46 341 €	20 808 €	23	103 929 €
Normandie	- €	8 865 €	9 100 €	31 279 €	13	49 244 €
Pays de la Loire	- €	1 000 €	22 436 €	14 368 €	14	37 804 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	28 488 €	31 400 €	27 900 €	3 900 €	12	91 688 €
Guadeloupe	5 000 €	- €	761 €	- €	3	5 761 €
Martinique	3 776 €	- €	- €	- €	1	3 776 €
Guyane	4 000 €	- €	26 574 €	12 000 €	7	42 574 €
Réunion	- €	- €	4 400 €	18 882 €	5	23 282 €
Mayotte	- €	- €	17 997 €	3 600 €	6	21 597 €
St Pierre & Miquelon	-	-	-	-	-	-
Nouvelle Calédonie	-	-	-	-	-	-
Polynésie Française	-	-	-	-	-	-
Wallis & Futuna	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>342 059 €</b>	<b>231 871 €</b>	<b>592 221 €</b>	<b>333 803 €</b>	<b>358</b>	<b>1 499 954 €</b>
%	<b>22,8 %</b>	<b>15,5 %</b>	<b>39,5 %</b>	<b>22,1 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100 %</b>

### TERRITOIRES CONCERNÉS

Autres territoires	Communes ZRR	Quartiers politique de la ville (QPV)	Quartiers Ultra Prioritaires (PNRU)	Tous territoires	Total
59 608 €	313 170 €	738 225 €	21 881 €	367 070 €	<b>1 499 954 €</b>
4,0 %	20,9 %	49,1 %	1,5 %	24,5 %	<b>100 %</b>



## Le développement de la pratique féminine

Ce dispositif, doté pour 2016, d'une **enveloppe d'1 M€**, vise le développement de l'offre de pratiques sportives pour les femmes et les jeunes filles au sein des quartiers de la politique de la ville (QPV) et des zones de revitalisation rurale (ZRR).

### RÉPARTITION DES DOSSIERS PAR RÉGION AINSI QUE LES MONTANTS ATTRIBUÉS

	Struct. rég.		Struct. départ.		Clubs		Total	
	Montants	Nb d'actions	Montants	Nb d'actions	Montants	Nb d'actions	Montants	Nb d'actions
Grand-Est	6 000 €	3	8 200 €	5	57 076 €	35	71 276 €	43
Nouvelle-Aquitaine	12 300 €	6	5 793 €	3	18 537 €	15	36 630 €	24
Auvergne-Rhône-Alpes	1 368 €	1	22 000 €	9	52 100 €	33	75 468 €	43
Bourgogne-Franche-Comté	- €	-	3 075 €	1	23 500 €	11	26 575 €	12
Bretagne	- €	-	- €	-	16 093 €	9	16 093 €	9
Centre-Val de Loire	- €	-	9 931 €	4	18 847 €	14	28 778 €	18
Corse	- €	-	- €	-	2 287 €	1	2 287 €	1
Île-de-France	9 000 €	1	33 378 €	11	255 827 €	139	298 205 €	151
Occitanie	8 700 €	2	25 000 €	6	31 961 €	10	65 661 €	18
Hauts-de-France	11 000 €	3	28 998 €	6	85 333 €	45	125 331 €	54
Normandie	- €	-	- €	-	35 763 €	34	35 763 €	34
Pays de la Loire	1 000 €	1	4 578 €	4	21 200 €	15	26 778 €	20
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8 698 €	1	35 700 €	8	52 500 €	20	96 898 €	29
Guadeloupe	7 681 €	2	- €	-	- €	-	7 681 €	2
Martinique	5 034 €	1	- €	-	- €	-	5 034 €	1
Guyane	8 000 €	5	- €	-	14 482 €	23	22 482 €	28
Réunion	- €	-	- €	-	30 264 €	10	30 264 €	10
Mayotte	18 331 €	5	- €	-	10 465 €	9	28 796 €	14
St Pierre & Miquelon	- €	-	- €	-	- €	-	- €	-
Nouvelle Calédonie	- €	-	- €	-	- €	-	- €	-
Polynésie Française	- €	-	- €	-	- €	-	- €	-
Wallis & Futuna	- €	-	- €	-	- €	-	- €	-
<b>Total</b>	<b>97 112 €</b>	<b>31</b>	<b>176 653 €</b>	<b>57</b>	<b>726 235 €</b>	<b>423</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>511</b>
%	<b>9,7 %</b>	<b>6,1 %</b>	<b>17,7 %</b>	<b>11,2 %</b>	<b>72,6 %</b>	<b>82,8 %</b>		

### TERRITOIRES CONCERNÉS

Autres territoires	Communes ZRR	Quartiers politique de la ville (QPV)	Quartiers Ultra Prioritaires (PNRU)	Tous territoires	Total
18 519 €	71 075 €	744 343 €	81 629 €	84 434 €	<b>1 000 000 €</b>
1,9 %	7,1 %	74,4 %	8,2 %	8,4 %	<b>100,0 %</b>

## ZOOM SUR : UNE ACTION « FEMMES & SPORT » FINANCÉE AU TITRE DU PLAN CITOYENS DU SPORT

La ligue UFOLEP Limousin souhaite favoriser l'accessibilité de la pratique sportive à tous et en particulier des femmes qui habitent dans les quartiers de la politique de la ville (QPV). Aussi, l'association, propose plusieurs activités dans le quartier de l'Albatros sur la commune de Guéret dans la Creuse pour les femmes âgées de 6 à 75 ans. L'objectif principal est de travailler sur la connaissance et la confiance en soi, tout en luttant contre l'isolement, l'obésité et la sédentarité auprès de tous les types de publics de ce quartier : adolescentes, mères/enfants, patientes en surpoids/obésité.

Cette action a été financée à hauteur de 1 000 € en 2016 par le CNDS.

Les femmes ont ainsi pu pratiquer, selon leurs objectifs, des activités de fitness chorégraphiées, des activités multisports avec leurs enfants, ou bien encore porter un bracelet connecté pour être accompagnées dans leur programme santé.



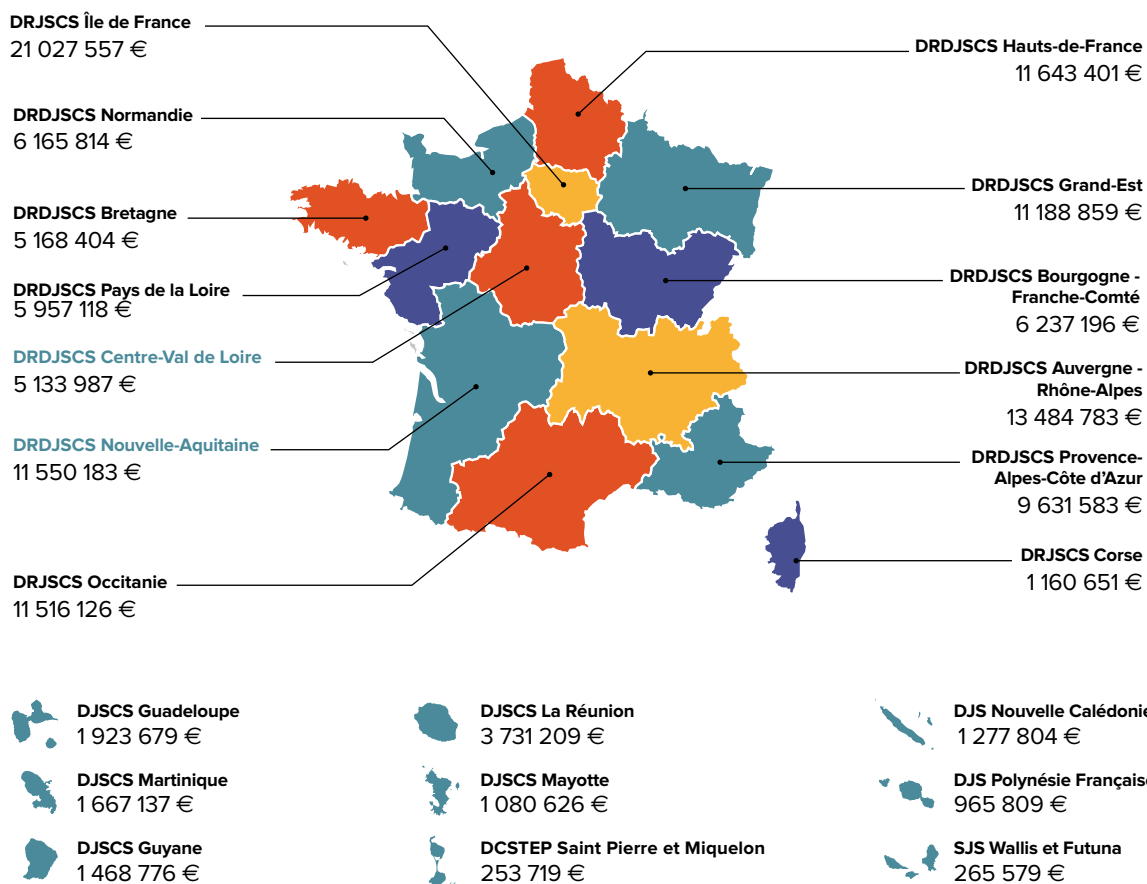
**LA PART  
TERRITORIALE**



# LA MISE EN ŒUVRE DES PRIORITÉS

Lors du Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> décembre 2015, le montant de la part territoriale 2016 a été fixé à 132,5 M€, soit une baisse de -1,7 % par rapport à 2015 (134,78 M€).

## RÉPARTITION PAR RÉGION DE LA PART TERRITORIALE 2016



**Total**  
**132 500 000 M€**

Ainsi, en 2016, l'établissement a poursuivi prioritairement les objectifs suivants :

- **Réduire** les inégalités d'accès à la pratique sportive en favorisant la diversité des offres d'activités physiques et sportives de qualité adaptées à tous les publics et leurs équitables répartitions sur l'ensemble du territoire ;
- **Promouvoir** le « sport santé » pour contribuer à la

politique de santé publique et au développement des pratiques sportives ;

- **Soutenir** la professionnalisation du mouvement sportif ;
- **Accompagner**, dans le cadre des trois priorités précédentes, les actions locales organisées en marge des grands événements sportifs internationaux (GESI).

# LES CHIFFRES CLÉS DE LA PART TERRITORIALE<sup>1</sup>

## Nombre de bénéficiaires

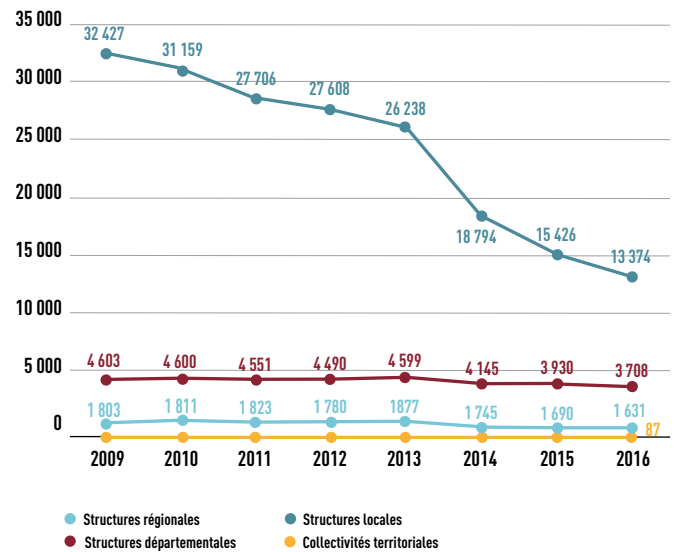
22 406 subventions (23 969 en 2015, soit -6,5 %) ont été versées au bénéfice de 18 800 associations et organismes sportifs (21 046 en 2015, soit -10,7 %).

En 2016, le nombre de bénéficiaires s'élève à **18 800**, répartis comme suit :

- 1 631 ligues (contre 1 690 en 2015, soit -3,5 %) ;
- 3 708 comités départementaux (contre 3 930 en 2015, soit -5,6 %) ;
- 13 374 clubs (contre 15 426 en 2015, soit -13,3 %) ;
- 87 collectivités territoriales<sup>2</sup>.

**22 406**  
subventions versées  
au bénéfice de 18 800  
organismes sportifs

L'évolution du nombre de bénéficiaires depuis 2009 est la suivante :

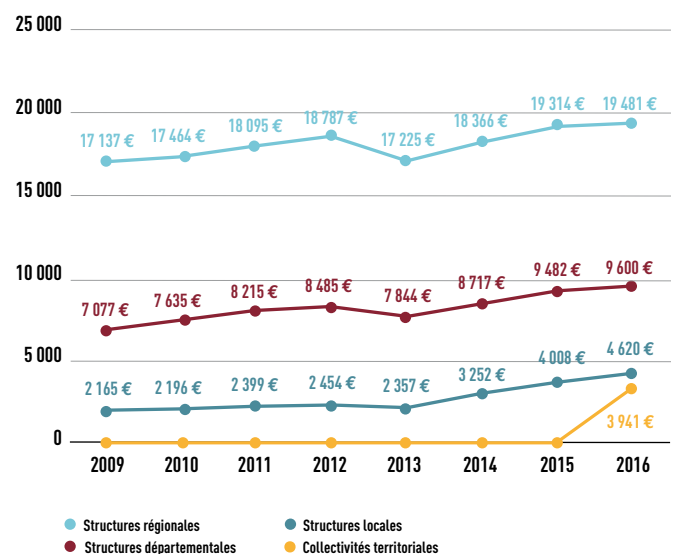


## Évolution du montant moyen des subventions

Le relèvement du seuil en 2014 et le recentrage des priorités entraînent l'augmentation des montants moyens, quel que soit le type de bénéficiaires.

En 2016, le montant moyen par bénéficiaire s'élève à **6 888 €** (contre 6 259 € en 2015, soit +10 %) :

- 19 481 € pour une ligue (contre 19 314 € en 2015, soit +0,9 %) ;
- 9 600 € pour un comité départemental (contre 9 482 € en 2015, soit +1,2 %) ;
- 4 620 € pour un club (contre 4 008 € en 2015, soit +15,2 %) ;
- 3 941 € pour une collectivité territoriale.



1. Les statistiques portent sur un montant total de 129 484 875 € puisqu'elles ne comprennent ni les données de la Corse, de Wallis et Futuna, de la Polynésie Française, ni les financements des Antennes Médicales de Prévention du Dopage (AMPD) – Source ORASSAMIS.

2. Le Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> décembre 2015 a décidé d'autoriser, à titre exceptionnel, le CNDS à attribuer des subventions aux collectivités territoriales ou à leurs groupements, dans le cadre du plan « Citoyens du Sport », pour soutenir exclusivement des actions s'inscrivant dans le dispositif « J'apprends à nager ».

## Évolution du montant des subventions médianes

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Structures régionales	9 000 €	10 400 €	10 836 €	10 000 €	10 000 €	10 500 €	10 500 €
Structures départementales	3 500 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 200 €	4 500 €	4 500 €
Structures locales	1 200 €	1 200 €	1 250 €	1 300 €	1 700 €	2 000 €	2 000 €
Collectivités territoriales	-	-	-	-	-	-	3 200 €
<b>Total</b>	<b>1 480 €</b>	<b>1 500 €</b>	<b>1 500 €</b>	<b>1 600 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>2 500 €</b>	<b>2 500 €</b>
<b>Évolution annuelle</b>	-	<b>1,4 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>6,7 %</b>	<b>25,0 %</b>	<b>25,0 %</b>	<b>0,0 %</b>

## Évolution des objectifs opérationnels

Objectifs opérationnels	2015		2016		Évolution 2015/2016
	Montant	%	Montant	%	
a - Aide à l'accès au club	11 038 964 €	8,4 %	11 210 935 €	8,7 %	1,6 %
b - Aide directe à l'activité sportive	25 519 766 €	19,4 %	21 521 363 €	16,6 %	-15,7 %
c - Activités péri et extra scolaires	5 225 507 €	4,0 %	2 984 498 €	2,3 %	-42,9 %
d - Pratique féminine & responsabilités	6 211 690 €	4,7 %	7 638 342 €	5,9 %	23,0 %
e - Accès au sport de haut niveau	6 240 542 €	4,7 %	5 151 802 €	4,0 %	-17,4 %
f - Aide à la formation	13 312 413 €	10,1 %	12 099 471 €	9,3 %	-9,1 %
g - Aide à l'emploi*	42 153 493 €	32,0 %	47 959 977 €	37,0 %	13,8 %
h - Santé et éthique sportive	9 886 488 €	7,5 %	9 967 075 €	7,7 %	0,8 %
i - Développement durable	234 820 €	0,2 %	158 187 €	0,1 %	-32,6 %
j - Dévelop. des sports de nature	964 525 €	0,7 %	753 328 €	0,6 %	-21,9 %
k - Promotion du sport	2 821 999 €	2,1 %	2 071 003 €	1,6 %	-26,6 %
l - Dévelop. du mouvement sportif	8 116 258 €	6,2 %	7 968 894 €	6,2 %	-1,8 %
<b>Total</b>	<b>131 726 465 €</b>	<b>100,0 %</b>	<b>129 484 875 €</b>	<b>100,0 %</b>	<b>-1,7 %</b>

\* Cet objectif regroupe les subventions liées à l'emploi et à l'apprentissage.

Les objectifs opérationnels les plus mobilisés en 2016 sont l'aide à l'emploi (37 %), l'aide directe à l'activité sportive (16,6 %) et l'aide à la formation (9,3 %).

Trois objectifs opérationnels ont enregistré des hausses de 2015 à 2016 : la pratique féminine et responsabilités (+23 %), l'aide à l'emploi (+13,8 %) et l'aide à l'accès au club (1,6 %).

Les deux objectifs opérationnels ayant enregistré les plus fortes baisses de 2015 à 2016 sont les activités péri et extra scolaires (-42,9 %) et le développement durable (-32,6 %).



## Financements par public-cible

- Près de 19,83 M€ (15,3 % de la part territoriale 2016) ont été alloués à des actions spécifiques en direction **des femmes et des jeunes filles** (17,64 M€ en 2015, soit +12,4 %).

	Montant public féminin	PT2016	%
a - Aide à l'accès au club	500 841 €	11 210 935 €	4,5 %
b - Aide directe à l'activité sportive	601 841 €	21 521 363 €	2,8 %
c - Activités péri et extra scolaires	26 250 €	2 984 498 €	0,9 %
d - Pratique féminine & responsabilités*	7 211 852 €	7 638 342 €	94,4 %
e - Accès au sport de haut niveau	228 555 €	5 151 802 €	4,4 %
f - Aide à la formation des bénévoles	44 902 €	12 099 471 €	0,4 %
g - Aide à l'emploi / apprentissage	10 710 074 €	47 959 977 €	22,3 %
h - Santé et éthique	406 641 €	9 967 075 €	4,1 %
i - Développement durable	1 700 €	158 187 €	1,1 %
j - Développement des sports de nature	4 800 €	753 328 €	0,6 %
k - Promotion du sport	42 881 €	2 071 003 €	2,1 %
L - Soutien au mouvement sportif	56 364 €	7 968 894 €	0,7 %
<b>Total</b>	<b>19 836 701 €</b>	<b>129 484 875 €</b>	<b>15,3 %</b>

\* Pour cet objectif, 426 490 € ont été alloués à des actions en faveur d'un public « mixte » et d'un public masculin.

- La répartition par type de modalités et type de public est la suivante :

		Subventions allouées toutes fédérations confondues				
		Struct. régionales	Struct. départ.	Clubs	Total	%
Public féminin	Formation de dirigeantes	46 490 €	37 870 €	55 735 €	140 095 €	1,9 %
	Incitation à la pratique féminine	862 775 €	1 519 238 €	3 719 986 €	6 101 999 €	84,6 %
	Pratique féminine / « Citoyens du sport »	97 112 €	166 578 €	706 068 €	969 758 €	13,4 %
	<b>Sous-Total</b>	<b>1 006 377 €</b>	<b>1 723 686 €</b>	<b>4 481 789 €</b>	<b>7 211 852 €</b>	<b>100,0 %</b>
Public mixte et masculin	Formation de dirigeantes	2 000 €	8 500 €	4 100 €	14 600 €	3,4 %
	Incitation à la pratique féminine	135 650 €	98 194 €	150 091 €	383 935 €	90,0 %
	Pratique féminine / « Citoyens du sport »	- €	10 075 €	17 880 €	27 955 €	6,6 %
	<b>Sous-Total</b>	<b>137 650 €</b>	<b>116 769 €</b>	<b>172 071 €</b>	<b>426 490 €</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Total</b>		<b>1 144 027 €</b>	<b>1 840 455 €</b>	<b>4 653 860 €</b>	<b>7 638 342 €</b>	<b>100,0 %</b>
<b>%</b>		<b>15,0 %</b>	<b>24,1 %</b>	<b>60,9 %</b>	<b>100,0 %</b>	

- Près de 10,52 M€ (8,1 % de la PT2016) alloués à des actions spécifiques en direction **des personnes en situation de handicap** (10,88 M€ en 2015, soit -3,3 %).

	FF Handisport		FF Sport adapté		Autres fédérations		Total		Répartition PT globale
Aide à l'accès au club	263 411 €	8,8 %	184 922 €	6,4 %	1 697 470 €	36,8 %	2 145 803 €	20,4 %	8,4 %
Aide directe à l'activité sportive	792 965 €	26,3 %	550 770 €	18,9 %	1 487 710 €	32,3 %	2 831 445 €	26,9 %	19,3 %
Activités péri et extra scolaires	37 300 €	1,2 %	45 800 €	1,6 %	191 545 €	4,2 %	274 645 €	2,6 %	4,0 %
Pratique féminine & responsabilités	7 500 €	0,2 %	18 300 €	0,6 %	92 790 €	2,0 %	118 590 €	1,1 %	4,7 %
Accès au sport de haut niveau	35 050 €	1,2 %	27 750 €	1,0 %	11 000 €	0,2 %	73 800 €	0,7 %	4,7 %
Aide à la formation	128 074 €	4,3 %	121 735 €	4,2 %	57 168 €	1,2 %	306 977 €	2,9 %	10,1 %
Aide à l'emploi	1 291 663 €	42,9 %	1 588 141 €	54,6 %	51 550 €	1,1 %	2 931 354 €	27,9 %	32,0 %
Santé et éthique sportive	223 886 €	7,4 %	258 685 €	8,9 %	897 997 €	19,5 %	1 380 568 €	13,1 %	7,5 %
Développement durable	500 €	0,0 %	- €	0,0 %	2 500 €	0,1 %	3 000 €	0,0 %	0,2 %
Développement des sports de nature	3 800 €	0,1 %	3 250 €	0,1 %	20 300 €	0,4 %	27 350 €	0,3 %	0,7 %
Promotion du sport	68 115 €	2,3 %	41 172 €	1,4 %	69 967 €	1,5 %	179 254 €	1,7 %	2,1 %
Développement du mouvement sportif	157 378 €	5,2 %	67 850 €	2,3 %	27 458 €	0,6 %	252 686 €	2,4 %	6,2 %
<b>Total</b>	<b>3 009 642 €</b>	<b>100,0 %</b>	<b>2 908 375 €</b>	<b>100,0 %</b>	<b>4 607 455 €</b>	<b>100,0 %</b>	<b>10 525 472 €</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>



## ZOOMS SUR : LA PROMOTION DE LA PRATIQUE SPORTIVE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

### L'ÉTOILE SPORTIVE DE CHEVERNY/ COUR-CHEVERNY – RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

L'Étoile sportive de Cheverny/Cour-Cheverny dit l'ESCCC basket-ball a décidé, en 2013, de créer une section sport adapté. Depuis, leur ascension est fulgurante ! Dès leur première participation au championnat régional, l'équipe a réussi l'exploit de ne perdre aucun match, ce qui leur permet de se qualifier pour les championnats de France la même année.



Le championnat régional a été très suivi localement. Une journée de championnat a attiré plus de 200 spectateurs et mobilisé plusieurs dizaines de bénévoles afin de permettre aux 7 équipes engagées et à leurs 70 joueurs de vivre une journée riche en émotions.

Financé par le CNDS (part territoriale), ce club, affilié à la Fédération Française de Sport Adapté, est labellisé « sport et handicap » depuis 2015.

L'équipe, encadrée par un éducateur sportif titulaire d'une licence STAPS mention APA (Activité Physique Adaptée) et d'un BPJEPS sport collectif mention basket-ball, espère continuer son développement tant sur le plan sportif que structurel.

### L'IRIS HOCKEY LAMBERSART-RÉGION HAUTS DE FRANCE

L'Iris Hockey Lambersart club mixte de hockey sur gazon créé en 1941 a inscrit dans son projet associatif 2013/2015 le rapprochement du « monde du Hockey » avec le « monde du Handicap ».

Aussi, en septembre 2013, il crée la première équipe de hockey fauteuil et petit à petit, les joueurs établissent les règles. Une équipe comprend quatre joueurs de champ et aucun gardien de but.

Il n'y a pas de contact entre les fauteuils, l'objet est de faire circuler la balle à l'aide des crosses. Son blocage avec les fauteuils est interdit.

Les personnes « valides » peuvent intégrer une équipe. Après 3 ans de fonctionnement, c'est un succès ! La section compte plus de 50 adhérents et se projette encore plus loin avec l'ouverture aux personnes en fauteuil électrique.





## Financements par territoire

Près de 44,8 M€ (34,6 % de la PT2016) ont été alloués à des actions spécifiques en direction **des territoires carencés** (32,8 M€ en 2015, soit +36,6 %).

	2016
Quartiers en difficulté / zones urbaines	38 733 944 €
Zones rurales fragilisées	6 060 778 €
Tous territoires	84 690 153 €
<b>Total</b>	<b>129 484 875 €</b>

## Le « sport-santé »

### SUR LA PART TERRITORIALE

Près de 7,77 M€ (6 % de la PT2016) ont été alloués à des actions développées en matière de « sport-santé » (7,42 M€ en 2015, soit +4,8 %), répartis comme suit :

	2013	2014	2015	2016	Évolution 2013-2016
Acquisition de défibrillateurs	-	93 547 €	27 110 €	14 326 €	-
Préservation santé par sport	5 395 506 €	6 126 406 €	6 094 287 €	6 525 114 €	20,9 %
Formation au secourisme	254 566 €	202 470 €	156 684 €	168 275 €	-33,9 %
Prévention du dopage	129 466 €	102 723 €	74 738 €	46 804 €	-63,8 %
Action partenariale avec les ARS	717 311 €	562 806 €	711 670 €	822 087 €	14,6 %
Opération "Sentez-Vous sport"	-	-	359 839 €	201 361 €	-
<b>Total</b>	<b>6 496 849 €</b>	<b>7 087 952 €</b>	<b>7 424 328 €</b>	<b>7 777 967 €</b>	<b>19,7 %</b>
<b>Évolution annuelle</b>	-	<b>9,1 %</b>	<b>4,7 %</b>	<b>4,8 %</b>	

Il convient d'y ajouter les aides allouées aux Antennes Médicales de Prévention du Dopage (AMPD) pour un montant total de 393 459 € (contre 399 725 € en 2015, soit -1,6%).

### SUR LA PART NATIONALE

Deux autres dispositifs contribuent, sur la part nationale, au développement d'actions liées au « sport-santé » :

#### Part innovation

Dans le cadre de l'enveloppe visant à soutenir des projets innovants, quatre projets « sport-santé » (sur 20) ont bénéficié, en 2016, d'une aide pour un montant total de 40 K€ (sur 625 K€, soit 6,4 % de l'enveloppe totale).

#### Mécénat

Par lettre de la direction de la législation fiscale du ministère du budget en date du 31 janvier 2014, le CNDS a été admis au régime juridique du mécénat posé par l'art 238 bis-1-a du Code général des impôts.

Dans ce cadre, la Fondation Coca-Cola USA a confirmé, en mai 2014, le versement au CNDS d'un don de 680 000 \$<sup>3</sup> par an pendant 3 ans afin de développer des actions en matière de « sport-santé ».

Deux appels à projets relatifs à la mise en place d'actions dans le cadre du plan national « sport, santé, bien-être » ont été lancés en février 2015 :

- le 1<sup>er</sup> concernait la mise en place d'actions de prévention et de traitement de l'obésité au sein des régions : 14 dossiers ont été retenus pour un montant de 324 333 € ;
- le 2<sup>ème</sup> concernait la mise en place d'un observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité (ONAPS) financé à hauteur de 188 500 € et la mise en place d'une démarche qualitative d'évaluation pour un montant de 26 000 €.

Soit une dépense 2015 d'un montant total de 538 833 € (sur une enveloppe de 539 148,42 €, soit 99,94 %).

3. Correspondant à 539 148,42 € pour 2014- 2015 et 606 951,29 € pour 2015-2016. En attente de versement pour 2016-2017.

En 2016, à l'issue des 3 comités scientifiques et au regard des premiers bilans intermédiaires, il a été décidé :

- **Dans le cadre du 1<sup>er</sup> appel à projets**, de :
  - reconduire les subventions 2016 pour 13 dossiers pour un montant de 299 333 €,
  - reporter une subvention 2016 pour un dossier pour un montant de 30 000 € ;
- **Dans le cadre du 2<sup>ème</sup> appel à projets** de reconduire la subvention 2016 pour le Comité régional des offices municipaux du sport d'Auvergne (Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité - ONAPS / évaluation des actions mises en œuvre au sein des régions) pour un montant de 190 500 €.

Soit une dépense 2016 d'un montant total de 489 833 € (sur une enveloppe de 606 951,29 €, soit 80,7 %).

**489 833 €**

**attribués dans le cadre de  
la convention de mécénat**

---

## Le soutien à l'emploi

En 2016, le montant total des crédits visant à financer le soutien à l'emploi sportif s'est élevé à 47,37 M€ (42,31 M€ en 2015), au profit de 5 082 emplois (4 669 emplois en 2015) ainsi que 503 aides ponctuelles à l'emploi (374 aides ponctuelles en 2015).

### RÉPARTITION (PART TERRITORIALE / PART NATIONALE)

	Origine des crédits	Nombre d'emplois	Crédits alloués en €
Emplois CNDS	Part territoriale	4 413	35 798 360 €
Emplois « Citoyens du Sport »	Part territoriale	405	6 090 873 €
Emplois Sportifs Qualifiés (ESQ) territoriaux	Part territoriale	223	2 614 050 €
Aides ponctuelles à l'emploi	Part territoriale	-	1 536 366 €
Emploi Sportifs Qualifiés (ESQ) nationaux	Part nationale	41	492 000 €
Aides spécifiques versées à la FF Handisport et à la FF Sport adapté	Part nationale	-	837 200 €
Sous-total part territoriale		5 041	46 039 649 €
Sous-total part nationale		41	1 329 200 €
<b>Total</b>		<b>5 082</b>	<b>47 368 849 €</b>

**47,4 M€** alloués au soutien à l'emploi sportif  
au profit de 5 082 emplois

## L'ANIMATION DU RÉSEAU ET LES DÉPLACEMENTS EN RÉGION

La mission d'appui du CNDS aux services a été poursuivie en 2016 à travers plusieurs axes : la formation, l'évolution des outils, la production de statistiques.

Le CNDS participe à l'animation du réseau des délégués territoriaux adjoints du CNDS, en prenant part régulièrement aux regroupements et réunions organisés par le Ministère chargé des Sports et par le Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales.

Il organise, par ailleurs, 2 regroupements par an des référents régionaux CNDS afin d'échanger en début d'année sur les modalités de mise en œuvre de la note de service relative à la part territoriale et en fin d'année pour évoquer le bilan des campagnes et les difficultés rencontrées par les services.

Compte tenu de la rotation importante des agents en charge du CNDS en services déconcentrés, 18 sessions de formation régionales ou bi-régionales (ORASSAMIS/E-subvention/procédures) ont été mises en place entre février et avril 2016. Le CNDS a également fait évoluer son offre en proposant 7 formations, destinées au mouvement sportif et ayant pour but de le former à accompagner les associations sportives, dans le cadre de la dématérialisation de leur demande de subvention, via l'outil interministériel E-subvention.

Le CNDS a également organisé une session de formation à destination des opérateurs, des référents et des chefs de pôle «Sport», inscrite au Plan National de Formation (PNF).

# LES CHANTIERS DE SIMPLIFICATION

---

Le CNDS a renforcé son travail en matière de simplification, initié en 2013, dans les domaines suivants :

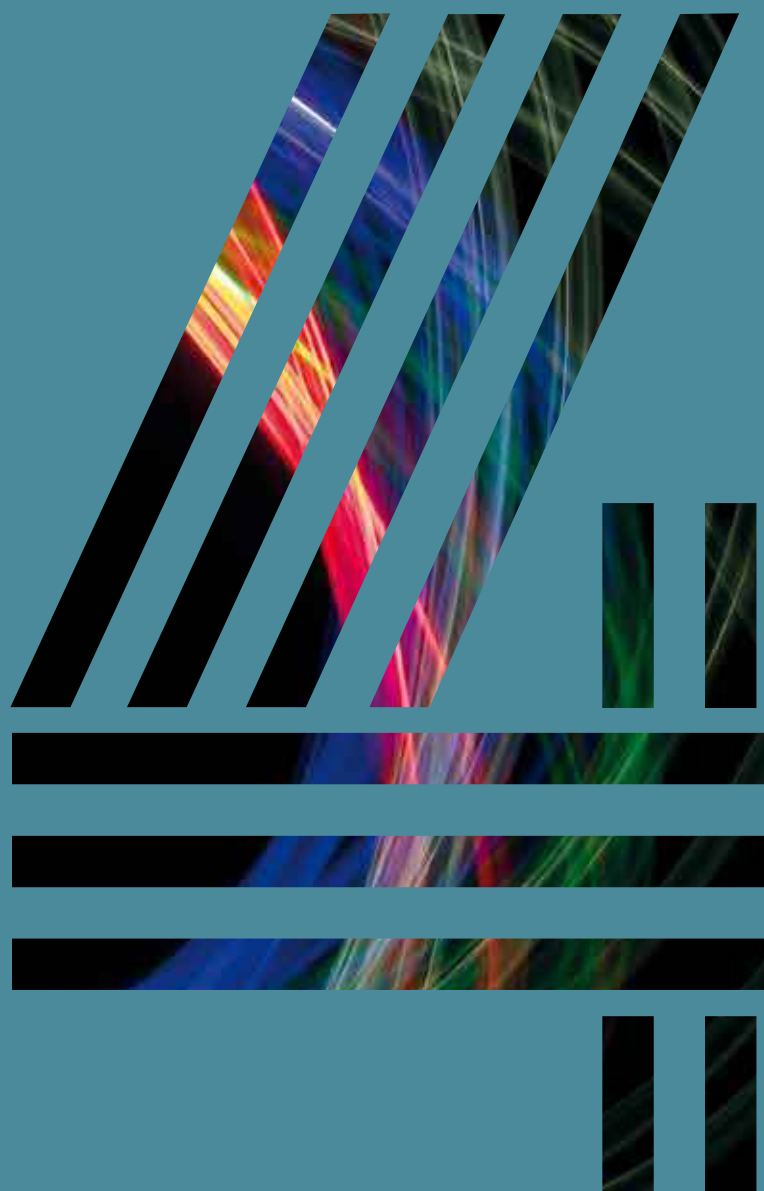
- **Transmission** des outils actualisés de traitement (ORASSAMiS) des subventions.
- **Dématérialisation** des demandes de subvention : un plan de développement prévoit une montée en charge progressive. Le taux de dossiers déposés via l'outil interministériel E-Subvention est passé de 18,8 % en 2015 (5 115 dossiers) à 32,4 % en 2016 (8 457).
- **Convergence** des outils ORASSAMiS et OSIRIS et mise en conformité avec le logiciel comptable du CNDS.
- **Rationalisation** des outils et procédures liés à la part territoriale : simplification des documents types relatifs à la mise en paiement des subventions (fiche d'état de paiement, conventions et avenants pluriannuels) et simplification des procédures (diminution du nombre de documents à transmettre par les services déconcentrés...).
- **Production** de guides d'utilisation (E-subvention, ORASSAMiS, procédures de mise en paiement...), et outils d'accompagnement (note relative au reversement des subventions, note relative à la délégation de signature...).

**Le taux de dossiers déposés via l'outil interministériel E-Subvention est passé de**

**18,8 % en 2015 (5 115 dossiers)**  
**à 32,4 % en 2016 (8 457 dossiers).**

---

# LE FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



L'année 2016 constitue la seconde année de mise en œuvre de la réforme des critères de soutien du CNDS en matière d'équipements sportifs adoptée en 2015.

Ainsi, sur la base des travaux du Comité de programmation qui s'est réuni à quatre reprises, le Conseil d'administration a délibéré des subventions validant la volonté de recentrer l'intervention du CNDS sur les territoires les plus carencés et permettant d'augmenter l'effet de levier de l'aide apportée.

En cohérence avec ces objectifs, l'année 2016 aura ainsi été marquée par un soutien plus significatif du CNDS sur les projets d'équipements situés dans les zones rurales conformément aux propositions du groupe de travail réuni à l'initiative de l'établissement pour encourager le développement du sport sur ces territoires. De plus, un plan de soutien aux collectivités régionales désormais propriétaires du patrimoine des Centres de ressources d'expertise et de performance sportives (CREPS) a été mis en œuvre par l'établissement.

Le budget 2016 du CNDS adopté au Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> décembre 2015 a porté la capacité d'intervention de l'établissement à hauteur de 52 M€ au total, dont 15 M€ en matière de soutien à la construction ou à la rénovation d'équipements structurants nationaux, 25 M€ pour les équipements structurants locaux en territoires carencés (dont 2 M€ pour la mise en accessibilité) et 12 M€ au titre de la politique contractuelle. Par ailleurs, par budget rectificatif, le Conseil d'administration a autorisé la reprise sur le budget 2016 d'autorisations d'engagement non consommées en 2015 au titre des sinistres à hauteur de 350 000 €.

Compte tenu des besoins exprimés et de la qualité des projets, le Conseil d'administration a autorisé une nouvelle répartition des crédits au sein des différentes enveloppes. Au final la répartition des subventions par enveloppe a été la suivante :



**Le Conseil d'administration  
a attribué**  
**49,7 M€**  
**de subventions au profit  
des équipements sportifs**

Répartition enveloppes équipements 2016	Montant total attribué
Équipements structurants locaux	26 877 000 €
	<i>Dont accessibilité</i> 1 693 920 €
	<i>Dont sinistre</i> 341 000 €
Équipements structurants nationaux	13 464 000 €
Politiques contractuelles	9 361 377 €
<b>Total</b>	<b>49 702 377 €</b>

# L'ENVELOPPE ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS LOCAUX

## Présentation générale

Les délégués territoriaux du CNDS ont opéré une sélection des dossiers, en concertation avec les représentants du mouvement sportif et des collectivités territoriales. Ils ont ainsi transmis au CNDS un nombre maximum de projets compris entre 2 et 9 dossiers en fonction de l'importance de la population des régions (hors projets d'accessibilité).

Le Conseil d'administration du 28 juin 2016 a souhaité encourager et promouvoir le développement du sport dans les territoires ruraux. Le CNDS a demandé aux services déconcentrés de faire remonter un nombre supplémentaire de dossiers répondant à ces orientations. Ainsi 27 dossiers de plus ont été transmis au CNDS. Au total, 96 dossiers (hors dossiers ultramarins et sinistres) ont été adressés au CNDS par les Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale pour examen par le Comité de programmation.

Le Comité de programmation a examiné de façon approfondie chacun des dossiers qui lui étaient soumis, en s'appuyant sur l'exploitation du Recensement national des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES), les schémas directeurs d'équipements établis par les fédérations sportives ainsi que différents éléments d'analyse :

- **Analyses** cartographiques réalisées pour localiser les projets situés en quartiers prioritaires de la ville (QPV) ou à proximité d'un QPV, ou pour les projets situés en zones de revitalisation rurale (ZRR) ;
- **Tableaux** portant sur la répartition par type d'équipement des dossiers soumis au Conseil d'administration ;
- **Examen** des carences notamment à partir de cartes interactives afin d'identifier la localisation des équipements entre eux et leur environnement géographique.

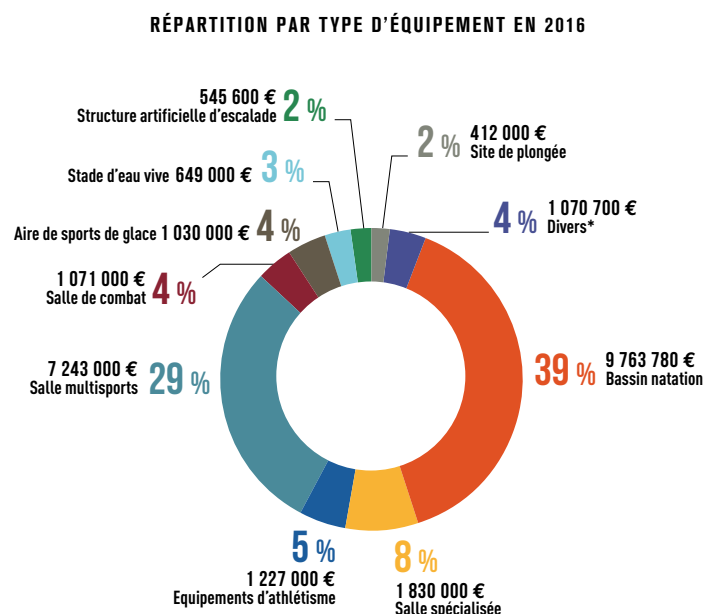
Au final, 68 dossiers ont fait l'objet d'un avis favorable du Comité de programmation et ont pu être proposés à la délibération du Conseil d'administration pour un montant de 24 842 080 € représentant un taux moyen de subvention de 17,49 % du montant subventionnable. Pour mémoire, en 2015, 60 dossiers avaient été retenus et financés à hauteur de 23,3 M€ à un taux moyen de 14 %.

Parmi les 68 dossiers retenus, 29 dossiers sont situés en territoires ruraux (42 % des dossiers retenus) pour un montant attribué de 7 091 700 € et 39 en QPV ou à proximité (58 % des dossiers retenus) pour un montant de 17 750 380 €.

S'agissant de projets de rénovation d'équipements faisant suite aux sinistres rencontrés dans les Alpes-Maritimes (fin 2015), 6 dossiers ont fait l'objet de subventions en 2016, pour un montant global de 341 000 €.

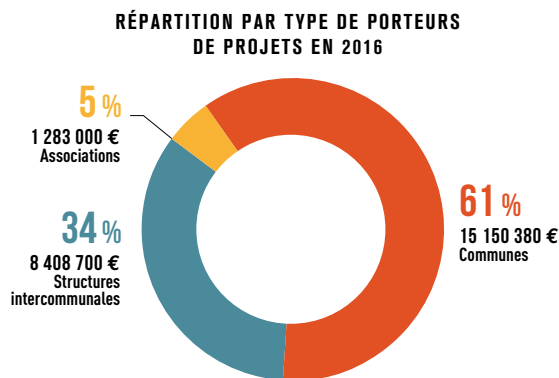
## RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ACCORDÉES

Répartition des subventions par type d'équipement, en 2016, au titre de l'enveloppe territoires carencés :

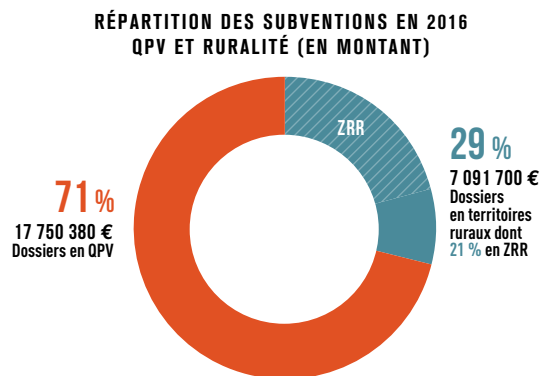


\*Divers : parcours de golf, mise en accessibilité.

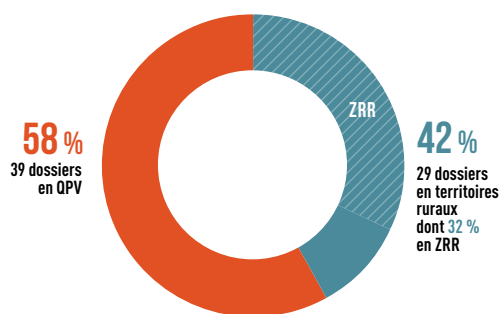
Répartition des subventions par type de porteurs de projets, en 2016, au titre de l'enveloppe territoires carencés



Répartition des subventions par territoire, en 2016, au titre de l'enveloppe territoires carencés



RÉPARTITION DES DOSSIERS SUBVENTIONNÉS EN 2016 QPV ET RURALITÉ (EN NOMBRE DE DOSSIERS)



\*ZRR : Zone de revitalisation rurale ;  
QPV : Quartier prioritaire de la ville.

En cohérence avec l'opération « J'apprends à nager » inscrite au sein du plan « Citoyens du sport », il a été accordé en 2016, comme les années précédentes, une priorité aux dossiers de demande de financement de piscines. 20 projets ont ainsi été retenus (29,4 % des dossiers retenus) pour un montant de 9,7 M€, représentant 39,3 % des engagements du CNDS.

Pour ce type particulier d'équipements, les responsables du Comité de programmation ont appliqué un barème indicatif afin de fixer le montant de la subvention attribuée. Ce barème prend en compte les caractéristiques techniques de l'équipement (nombre de couloirs, bassin couvert ou découvert, etc.).

Il est à noter que 38 % du montant des subventions (6 828 780 €), représentant 14 dossiers sur 39, ont été attribués à des projets situés en QPV et concernent des bassins de natation. Alors que dans les territoires ruraux, seuls 6 dossiers concernent des piscines pour un montant de 2 935 000 €.

Concernant les salles multisports, 9 projets ont été retenus dans les territoires ruraux et 7 en QPV.

Il peut ainsi être souligné que la réintroduction des salles multisports comme équipements éligibles correspond à un vrai besoin en territoire rural, ce qui explique d'une part l'augmentation du nombre de projets de salles multisports, et d'autre part la diminution du nombre de projets de bassins de natation par rapport à 2015.

En conclusion, la typologie des projets soutenus (type d'équipement, coût total et aide sollicitée) dans les territoires ruraux est différente de celle présentée au titre des QPV (différentiel du foncier...). Cette différence explique la baisse des financements consacrés aux territoires ruraux alors que le nombre de dossiers retenus progresse sensiblement, de 16 dossiers en 2015 à 29 dossiers en 2016.

Par ailleurs, il peut être souligné l'effort réalisé pour mieux accompagner les territoires ruraux :

- D'une part, le taux moyen de soutien sur les territoires ruraux progresse légèrement, de 17,99 % contre 17,94 % en 2015, mais surtout il demeure supérieur au taux de soutien moyen accordé en 2016 (16,26 % de la dépense subventionnable) tous territoires confondus.
- D'autre part, le taux de soutien sur les territoires ruraux est supérieur à celui des projets situés en QPV aidés en moyenne à hauteur de 15,33 % de la dépense subventionnable.



## ANALYSE RELATIVE AUX DOSSIERS RETENUS, EN 2016, AU TITRE DE L'ENVELOPPE TERRITOIRES CARENCÉS

### Les équipements sportifs financés par le CNDS dans les territoires ruraux

Créées par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995, les ZRR regroupent des territoires ruraux qui rencontrent des difficultés particulières : faible densité démographique, handicap structurel sur le plan socio-économique.

Les interventions du CNDS ont vocation à rendre accessible au plus grand nombre la pratique sportive et à corriger les inégalités d'accès au sport, y compris dans les territoires ruraux. Cette priorité est inscrite dans la lettre d'orientations 2016 adressée par les ministres au Directeur général fixant les priorités d'intervention de l'établissement pour l'année. La politique de ciblage a conduit le CNDS à privilégier dans un premier temps le soutien aux projets implantés sur les communes classées en ZRR.

Dans un second temps et conformément à la délibération n°2016-11 du 28 juin 2016, il a été décidé d'élargir les critères d'éligibilité des projets en territoires ruraux. Les projets en territoires ruraux situés dans

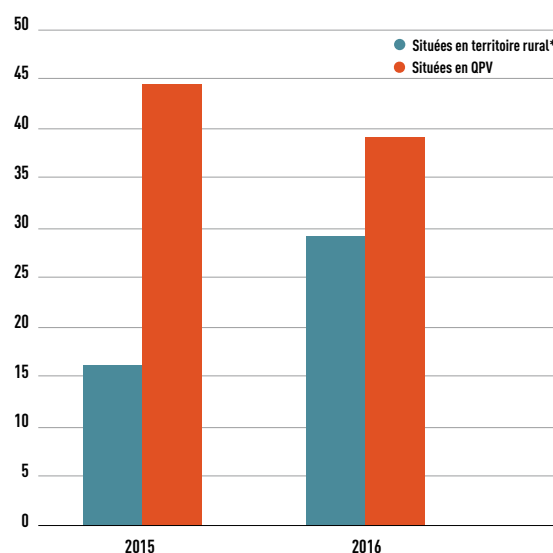
un bassin de vie en situation de sous-équipement et situés dans une commune en ZRR ou dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie « rural » comprenant au moins 50 % de population en ZRR, sont désormais éligibles.

Ainsi, en 2016, 29 dossiers en territoires ruraux ont été soutenus dont 22 dossiers en ZRR.

En 2016, le CNDS a attribué 7 091 700 € pour 29 dossiers en territoires ruraux (dont 5 180 700 € pour les ZRR et environs). Ce montant correspond à 29 % des crédits de l'enveloppe territoires carencés (20,85 % pour les seules ZRR).

On peut constater que 46 % des projets en territoires ruraux ont été portés par des structures intercommunales.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES EN TERRITOIRE RURAL / QPV EN 2015 ET 2016 (EN NOMBRE DE DOSSIERS)



\*Comprend ruralité, ZRR et ZRR proximité.

**29**  
dossiers en territoires ruraux  
ont ainsi été soutenus dont  
22 dossiers en ZRR.



À noter que le décret n°2016-423 du 8 avril 2016 relatif aux dotations de l'État et aux collectivités territoriales modifiant le code des collectivités territoriales, rend désormais compatible le soutien du CNDS et de la dotation d'équipements dans les territoires ruraux (DETR) pour un même projet de construction ou de rénovation d'équipement sportif. Ce qui permet de cumuler et de renforcer l'aide de l'État dans ces territoires.

## EXEMPLE DE PROJET AU SERVICE DES HABITANTS EN ZONE RURALE CARENCÉE : LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUATIQUE À VITRY-LE-FRANÇOIS



La construction d'un centre aquatique à Vitry-le-François doit permettre de remplacer l'ancienne piscine municipale.

La création d'un centre aquatique sur la commune de Vitry-le-François, portée par la communauté de communes Vitry, Champagne et Der (35 communes), est stratégique. En effet, l'équipement sera situé à proximité d'un quartier prioritaire de la ville (à 1 km du QPV Le Hamois, retenu dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain et à 2 km du QPV Rome Saint-Charles) dans une zone de revitalisation rurale et dans un territoire déficitaire en bassins de natation.

Le projet doit remplacer la piscine actuelle issue du programme « 1000 piscines » qui a 40 ans, et qui ne permet plus de répondre aux besoins des pratiquants ni aux exigences sanitaires spécifiques aux piscines publiques. Le Plan Piscines réalisé par le Comité régional de natation Champagne-Ardenne en 2010 fait clairement état d'un vieillissement des équipements champenois et d'une surface de pratique inférieure aux réels besoins des pratiquants.

Le projet concerne un complexe de loisirs à la fois sportif et récréatif programmé dans le respect des impératifs de développement durable, de confort des usagers et d'économie d'énergie ; à ce dernier titre, l'équipement devrait être chauffé par une énergie issue de la biomasse.

La construction du centre aquatique a comme objectif essentiel de répondre qualitativement aux diverses attentes qui forment la demande sociale : besoin de pratique physique et sportive, espace de détente, de jeux, d'éducation et de lien familial. Considérée dans toutes

les études parmi les 3 premières activités sportives en France, la natation est pratiquée par 17,3 millions de personnes, représentant 37,5 % de la population française.

Ce centre aquatique sera composé de plusieurs zones fonctionnelles liées entre elles : un bassin sportif de 6 couloirs (25 m x 15 m), un bassin d'apprentissage (15 m x 10 m), un bassin ludique de 157 m<sup>2</sup> équipé de geysers, rivière à courant, buses massantes, etc., un espace ludo-enfants de 96 m<sup>2</sup>, un pentaglisse de 3 couloirs de 25 m de longueur, des plages minérales, un bassin extérieur de 135 m<sup>2</sup>, des plages végétales, etc. Seules les dépenses relatives aux parties sportives ont servi de base subventionnable.

Ce projet, très soutenu par la Fédération Française de Natation (FFN), a fait l'objet d'une convention de partenariat. Il en va de même avec les trois principales associations sportives que sont la SNSV (Société de Natation et de Sauvetage de Vitry-le-François - 100 adhérents), la Bulle (Club de plongée - 40 adhérents) et Champagne Triathlon (Club de triathlon - 45 adhérents) avec lesquelles une convention de mise à disposition est déjà prévue. Ces associations ont été concertées lors de l'élaboration de la phase programme afin d'identifier leurs besoins et leurs souhaits.

Ce nouvel équipement sera le moteur de développement de ces associations et permettra d'offrir aux jeunes sportifs des conditions d'utilisation plus adaptées à leur rythme de vie.

## Les équipements sportifs financés par le CNDS en QPV

Le Ministère chargé des Sports a pour objectif de faciliter l'accès des publics socialement défavorisés à une pratique sportive régulière en club et d'employer

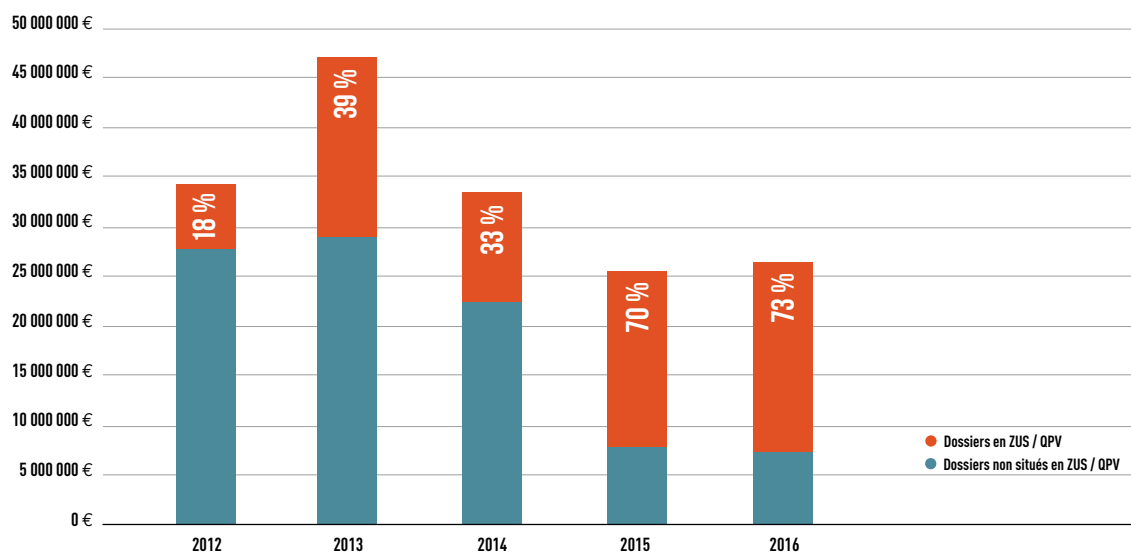
# 24,46 M€

ont été destinés à accompagner la réalisation d'équipements sportifs situés en QPV ou à proximité.

le sport dans une démarche d'insertion sociale, éducative et professionnelle (parcours de remobilisation vers l'emploi par exemple). Dans ce cadre, le CNDS soutient également la réalisation, la rénovation ou l'aménagement d'équipements sportifs dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) :

- **18,4 M€** ont été attribués au titre de l'enveloppe des équipements structurants locaux, soit 39 dossiers retenus ;
- **4,4 M€** au titre de l'enveloppe nationale ;
- **443 000 €** au titre de l'enveloppe mise en accessibilité ;
- **1,22 M€** au titre de l'enveloppe politique contractuelle dans le cadre du PEI 93.

ANALYSE COMPARATIVE DES FINANCEMENTS EN ZUS/QPV DEPUIS 2012\*

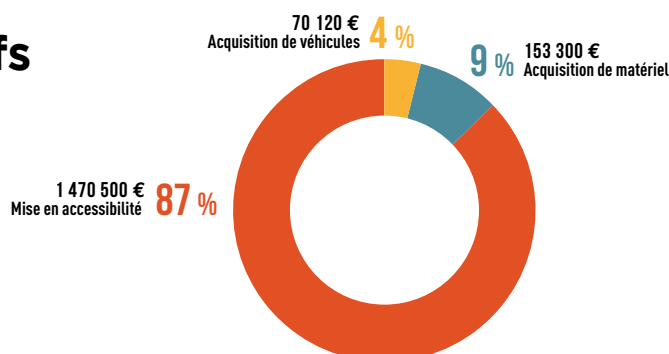


\*2012-2014 : les données relèvent de l'enveloppe générale  
 2015-2016 : les données relèvent de l'enveloppe équipements structurants en territoires carencés.  
 Ces données intègrent également les aides accordées par le CNDS au titre du PEI 93 (2011-2016)

## La mise en accessibilité des équipements sportifs

Au total, ce sont 41 dossiers retenus pour un montant de 1 693 920 € qui ont été consacrés en 2016 au développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

RÉPARTITION DU MONTANT DE SUBVENTION PAR CATÉGORIE D'ÉQUIPEMENT



# L'ENVELOPPE ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS NATIONAUX

Cette enveloppe vise à soutenir des projets ambitieux de structuration d'une discipline sportive. En 2016, une enveloppe de 15 M€ a été affectée aux équipements structurants de niveau national comprenant les CREPS. Le nombre total de dossiers retenus est de 28 (dont 14 CREPS) et le montant total de subventions accordées en 2016 s'élève à 13 464 000 € (dont 4 678 000 € pour les CREPS).

**4 dossiers** sont particulièrement concernés par l'accueil de grands événements internationaux sportifs :

- **Le projet de réhabilitation de la base d'eaux-vives du Pont d'Espagne à Jurançon** porté par la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées. Cet équipement a permis l'accueil d'une manche de Coupe du monde slalom/descente en 2016 et sera utilisé pour les Championnats du monde slalom/descente en 2017 (épreuves et entraînements),
- **Le projet d'extension de la base de kayak-polo et de création de deux bassins homologués et d'un terrain d'entraînement** porté par la Communauté d'agglomération de Saint-Omer permettra l'accueil des Championnats d'Europe des Nations de kayak-polo en août 2017.
- **Le projet du stade de biathlon du Grand Bornand** accueillera du 11 au 17 décembre 2017 une étape de la Coupe du monde de biathlon IBU (International Biathlon Union),
- **Le projet porté par la Communauté de communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc**, particulièrement soutenu par la Fédération française de ski et la Fédération internationale de ski (FIS) a permis l'accueil, les 19 et 20 février 2016, de deux compétitions : un Combiné Alpin et une Descente comptant pour la Coupe du Monde de Ski Alpin Hommes.

## Le financement des CREPS par le CNDS

L'article 28 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a transféré, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, en pleine propriété et à titre gratuit, les biens immobiliers des CREPS aux collectivités régionales. Dans le cadre de la réforme du soutien du CNDS aux équipements sportifs, il a été notamment décidé de financer les CREPS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, au titre de l'enveloppe des équipements structurants d'ampleur nationale sur 3 ans, pour les campagnes 2016, 2017 et 2018.

Les directives ont prévu de manière dérogatoire au Règlement général du CNDS (article 4-2-8), qu'au-delà des projets de construction et de rénovation d'équipements sportifs, les travaux des structures d'accueil (hébergement et restauration) seraient également éligibles.

Les CREPS représentent 50 % des projets soutenus au titre des équipements nationaux et 34,74 % des crédits attribués au titre de l'enveloppe nationale.

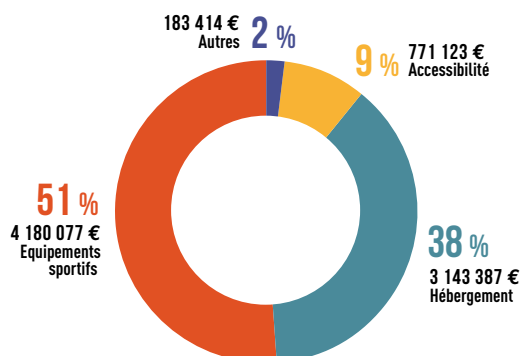
Ainsi 14 dossiers ont été retenus en enveloppe nationale pour un montant total de subvention de 4 678 000 € pour les CREPS.

De plus, en complément de l'éligibilité des CREPS au titre de l'enveloppe « équipements structurants

nationaux », un soutien aux collectivités régionales pour les CREPS était autorisé sur l'enveloppe politique contractuelle. C'est dans ce cadre que le CNDS a attribué 3,6 M€ en 2016 pour le projet de rénovation du CREPS de Vallon-Pont-d'Arc, au titre du volet territorial Ardèche du CPER 2015-2020.

Au total, en 2016, 10 régions ont bénéficié de subventions pour la mise en œuvre de nouveaux projets d'équipements au sein des CREPS pour un montant total de 8,278 M€.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PAR NATURE  
D'ÉQUIPEMENTS FINANCÉS DANS LES CREPS



## EXEMPLE DE RÉNOVATION : LE CREPS DE WATTIGNIES RÉGION DES HAUTS-DE-FRANCE



Le CNDS a attribué une subvention de 665 000 euros à la région des Hauts-de-France pour la rénovation du stade d'athlétisme et du terrain central de grands jeux ainsi que pour la création de vestiaires au CREPS de Wattignies.

Le CREPS est implanté sur un site de 17 hectares au cœur de Wattignies (département du Nord/Métropole Européenne de Lille). Il est constitué d'une dizaine de bâtiments représentant environ 18 500 m<sup>2</sup> de surface bâtie. Avec 8 pôles France, France Jeune ou Espoir, un Centre de Formation Agréé (CFA) de club professionnel de basket-ball, son CFA des métiers du sport et son parcours de formation diplômante, le CREPS est engagé dans une démarche d'excellence sportive.

Il est d'ailleurs inscrit dans le réseau « Grand INSEP » et s'est vu décerner en juillet 2016 le label bronze, seul établissement au Nord de Paris à avoir obtenu ce label. Cette démarche nationale vise à créer et animer un réseau d'infrastructures au service de la performance sportive. L'objectif est ainsi de renforcer l'offre de service et de l'harmoniser sur l'ensemble du territoire afin d'offrir aux sportifs de haut niveau les conditions optimales de préparation, d'entraînement et de récupération nécessaires à leur performance.

Dans ce cadre, il s'avérait nécessaire pour la région de prévoir une intervention dès 2017 afin de permettre la rénovation d'installations sportives extérieures et d'assurer ainsi la pérennité des pôles de formation et le développement du CREPS.

Le stade du CREPS de Wattignies n'est en effet plus aux normes est très vétuste. L'installation ne répond plus au niveau attendu dans la démarche d'excellence du label « Grand INSEP », ni au cahier des charges du Parcours d'Excellence Sportive (PES) de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

La rénovation du CREPS et en particulier du plateau sportif composé d'un terrain central (actuellement en herbe et qui sera transformé en synthétique) avec anneau sportif, pistes, sautoirs et parcours ainsi que la réalisation de vestiaires et d'un lieu de stockage, s'avéraient donc indispensables.

Grâce à cette rénovation, des synergies pourront ainsi être envisagées entre le CREPS et la Ligue d'athlétisme des Hauts-de-France (25 000 licenciés/200 clubs).

## L'ENVELOPPE POLITIQUE CONTRACTUELLE

En 2016, 12 M€ ont été prévus au titre de la politique contractuelle. Au final, 9,4 M€ d'autorisations d'engagement ont été engagés et ont permis de poursuivre et de clôturer : le PEI 93, le contrat de développement des îles Wallis et Futuna et les contrats de développement avec les collectivités territoriales de Nouvelle-Calédonie.

Ils ont également permis de financer de nouvelles opérations comme le CREPS de Vallon-Pont-d'Arc, les centres de formation de football de Villeparisis et de La Rochelle.



## Trois contrats ont été clôturés en 2016

### PROGRAMME EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT DANS LE DÉPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS (PEI 93) 2011-2016

- Au titre des crédits du CGET, 2 dossiers ont été financés pour un total de 506 546 € portant la totalité des engagements du CGET au titre du PEI 93, de 2011 à 2016, à 5,69 M€ pour 29 dossiers.
- Au titre des crédits du CNDS, 7 dossiers ont été financés pour un total de 1 222 855 € portant la totalité des engagements du CNDS au titre du PEI 93, de 2011 à 2016, à 8,88 M€ pour 45 dossiers, ce qui a permis de clore le PEI 93.

### CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA 2012-2016

Le contrat de développement 2012-2016 entre l'État et le Territoire des Îles Wallis et Futuna avait été validé lors du Conseil d'administration du CNDS du 22 mars 2012. Le CNDS avait accepté de participer à hauteur

de 0,98 M€. Une opération avait été financée à hauteur de 0,1 M€ pour la réhabilitation du stade de rugby de Mata'Utu en 2013.

En 2016, 0,8 M€ ont été attribués pour le projet de réhabilitation de deux plateaux sportifs en substitution des trois projets prévus initialement dans le contrat et qui ont été abandonnés.

### CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT EN NOUVELLE-CALÉDONIE 2011-2016

2 739 039 € avaient déjà été attribués depuis 2011 sur les 4 M€ des contrats de développement en Nouvelle-Calédonie.

Les contrats de développement ont concerné quatre opérations pour un total de subventions de 1 230 961 € en 2016 ce qui a permis de clôturer l'ensemble des contrats passés entre l'État et les Collectivités territoriales de Nouvelle-Calédonie.

## Contrats de projets État-Région CPER 2015-2020

Deux projets sont intégrés par voie d'avenants aux CPER en cours :

- Le projet de rénovation du CREPS de Vallon-Pont-d'Arc financé à hauteur de 3,6 M€ par le CNDS dans le cadre du volet territorial Ardèche du CPER Auvergne-Rhône-Alpes,
- Le projet de centre d'entraînement de rugby avec un centre de formation mixte et handisport à La Rochelle (17) est financé à hauteur de 0,9 M€ dans le cadre de l'avenant du CPER Poitou-Charentes signé par la région Nouvelle-Aquitaine.

## Convention cadre avec le Conseil régional d'Île-de-France

Au titre de la convention cadre entre l'État et la Région Île-de-France, la Ligue de Paris Île-de-France de Football a obtenu une aide du CNDS de 1 M€ pour la réalisation du projet de création d'un Pôle Sportif, Social et Éducatif du Football au Domaine de Morfondé à Villeparisis en Seine-et-Marne.

### EURO 2016 UEFA :

152 M€ ont été attribués pour 9 projets de construction ou de rénovation de stades de football dans le cadre de l'EURO 2016 qui s'est tenu en France du 10 juin au 10 juillet 2016.

La Commission européenne a autorisé le système d'aide accordée par l'État à la construction et à la rénovation des stades de l'EURO le 18 décembre 2013.

Le 29 septembre 2016, la dernière convention de financement a été signée avec la Ville de Paris relative à l'aide apportée par le CNDS pour la rénovation du Parc des Princes. Ainsi, 2 M€ ont été attribués pour financer des travaux dont le montant subventionnable s'élève à 16,85 M€ HT.

Au 31 décembre 2016, 136,5 M€ ont été versés aux différents porteurs de projets. 15,5 M€ restent à payer en 2017, pour les projets de rénovation des stades de Lens et de Paris. Cet échéancier de paiement est conforme aux modalités conventionnelles établies avec les porteurs de projet et rendu possible par le maintien en 2017 de la taxe additionnelle sur les produits des paris sportifs de la Française des jeux.

**LA PART  
NATIONALE**



# LE SOUTIEN CONVENTIONNEL DU MOUVEMENT SPORTIF

Les crédits de la part nationale en 2016 ont permis le soutien conventionnel au mouvement sportif, le financement des grands événements sportifs internationaux, le subventionnement de projets dans le cadre du fonds de production audiovisuelle, et au titre de la part innovation.

De plus, les crédits de mécénat relèvent également de la part nationale mais en raison de leur attribution au bénéfice d'associations sportives locales, les actions financées ont fait l'objet d'une présentation au sein de la partie traitant de la part territoriale.

## Le fonds de concours

Les fédérations engagent de nombreuses actions qui s'inscrivent dans les objectifs de développement de la pratique sportive pour tous, assignés comme mission prioritaire de l'établissement.

Afin de contribuer au soutien de ces actions, le CNDS participe à travers un fonds de concours aux conventions d'objectifs signées entre le Ministère chargé des Sports et les fédérations. Le montant du fonds de concours a été maintenu en 2016 à un niveau constant de 19,5 M€.

## Le soutien au CNOSF

Le CNOSF exerce une mission d'intérêt général dans le domaine du sport et contribue à sa promotion. Ainsi, le CNDS et le CNOSF ont établi une convention pluriannuelle d'objectifs 2014/2016 permettant de définir les modalités de soutien et les priorités de financement de l'établissement sur la période.

Conformément aux termes de la convention et après l'exercice du contrôle des subventions versées, le CNDS a renouvelé et adapté son concours financier, en 2016, en tenant compte de la réalité du coût des délégations sportives. Ainsi, l'établissement a subventionné le CNOSF à hauteur de **9,2 M€** en 2016 se répartissant comme suit :

- 4,5 M€ pour les missions d'intérêt général ;
- 3,9 M€ pour la prise en charge des délégations sportives à l'occasion des compétitions internationales (la taille de la délégation et les coûts liés à l'accueil de la délégation lors des Jeux olympiques de Rio justifient l'importante hausse de la participation du CNDS sur ce poste) ;
- 0,8 M€ pour la stratégie internationale des fédérations.

## Le soutien au CPSF

Le CPSF exerce une mission d'intérêt général dans le domaine du sport et contribue à la promotion du sport en faveur des personnes en situation de handicap. Ainsi, le CNDS et le CPSF ont établi une convention pluriannuelle d'objectifs 2014/2016 permettant de définir les modalités de soutien et les priorités de financement de l'établissement sur la période.

Conformément aux termes de la convention et après l'exercice du contrôle des subventions versées, le CNDS a renouvelé son concours financier en 2016. Ainsi, l'établissement a subventionné le CPSF à hauteur de **765 K€** se répartissant comme suit :

- 115 K€ pour les missions d'intérêt général ;
- 650 K€ pour la prise en charge des délégations sportives à l'occasion des compétitions paralympiques internationales.





# LES GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX

Par délibérations n°2015-26 du 1<sup>er</sup> décembre 2015 et n°2016-06 du 23 février 2016, le Conseil d'administration a voté, dans le cadre du budget 2016, 15 M€ en autorisations d'engagement et 16,6 M€ en crédits de paiement pour le soutien aux grands événements sportifs internationaux (GESI) :

- 5 M€ d'autorisations d'engagement et 6,6 M€ de crédits de paiement pour le soutien aux GESI ;

- 10 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement pour le soutien à la candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Au-delà des financements attribués, l'année 2016 a été dense pour le CNDS concernant l'activité relative au soutien aux GESI.

## Soutien aux GESI

### LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

En 2016, l'enveloppe en autorisations d'engagement a été consommée à hauteur de 4,98 M€, soit 99,60 % du budget voté.

### LES CRÉDITS DE PAIEMENT

En 2016, le CNDS a décaissé **6,48 M€** de crédits de paiement pour des GESI organisés en 2016 et des GESI dont le niveau de soutien nécessite une programmation pluriannuelle des subventions :

- Pour un montant cumulé de **1,165 M€** pour des GESI organisés en 2016 :

GESI	Subventions délibérées	Payées en 2016	Restes à payer
Championnats d'Europe de karaté 2016	115 000 €	100 000 €	15 000 €
Championnats du monde d'escalade 2016	215 000 €	180 000 €	35 000 €
Championnats d'Europe de badminton 2016	250 000 €	200 000 €	50 000 €
Championnats du monde féminin de squash par équipes 2016	90 000 €	85 000 €	5 000 €
Championnats d'Europe de tir à l'arc handisport 2016	120 000 €	120 000 €	- €
Championnats d'Europe de triathlon sprint 2016	22 000 €	22 000 €	- €
Championnats d'Europe de football adapté 2016	20 000 €	20 000 €	- €
Championnats du monde de voltige parapente 2016	15 000 €	15 000 €	- €
Tournoi de qualification olympique de handball féminin 2016	120 000 €	100 000 €	20 000 €
Championnats d'Europe de cyclisme sur piste 2016	200 000 €	100 000 €	100 000 €
Tournoi de qualification olympique de basket-ball féminin 2016	400 000 €	200 000 €	200 000 €
Championnats du monde de voltige équestre 2016	23 000 €	23 000 €	- €
<b>Total</b>	<b>1 590 000 €</b>	<b>1 165 000 €</b>	<b>425 000 €</b>

Les restes à payer sont justifiés soit par le rythme de décaissement prévu conventionnellement, soit parce que certains bénéficiaires n'ont pas encore pu présenter certains justificatifs. Ces derniers devant être validés par leurs assemblées générales respectives en 2017.

- Pour un montant cumulé de **5,315 M€** pour des événements dont le niveau de soutien nécessite une programmation pluriannuelle ou pour lesquels un solde de financement était attendu en 2016 :

GESI	Subventions délibérées	Payées antérieurement	Payées en 2016	Restes à payer
Jeux équestres mondiaux 2014	10 000 000 €	9 000 000 €	<sup>(1)</sup> 700 000 €	<sup>(2)</sup> 300 000 €
Championnats d'Europe de basket-ball 2015	2 000 000 €	750 000 €	1 250 000 €	- K€
Jeux des îles de l'océan indien 2015	400 000 €	360 000 €	40 000 €	- K€
Championnats du monde d'aviron 2015	1 500 000 €	1 350 000 €	150 000 €	- K€
Championnats du monde de handball masculin 2017	4 000 000 €	2 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
Championnats du monde de hockey-sur-glace 2017	1 200 000 €	150 000 €	525 000 €	525 000 €
Ryder cup 2018	6 000 000 €	2 250 000 €	750 000 €	3 000 000 €
Championnats du monde de canoë-kayak slalom et descente 2017	700 000 €	100 000 €	100 000 €	500 000 €
Championnats du monde de lutte 2017	700 000 €	- €	350 000 €	350 000 €
Championnats d'Europe d'athlétisme par équipes 2017	350 000 €	- €	150 000 €	200 000 €
Championnats d'Europe féminin de handball 2018	1 500 000 €	- €	300 000 €	1 200 000 €
<b>Total</b>	<b>28 350 000 €</b>	<b>15 960 000 €</b>	<b>5 315 000 €</b>	<b>7 075 000 €</b>

1. Reste à payer de crédits de paiement 2015 intégrés sur 2016 dans le cadre de la réforme GBCP.

2. Montant potentiel maximal qui sera à confirmer dans le cadre de la procédure de liquidation du GIP.

L'enveloppe GESI en crédits de paiement a été donc consommée à 98 %.

## Soutien au GIP Paris 2024

### FINANCEMENT DE LA PARTICIPATION DE L'ÉTAT AU SEIN DU GIP

Par délibération n°2015-26 du 1<sup>er</sup> décembre 2015, le Conseil d'administration a approuvé le budget 2016 du CNDS, prévoyant un abondement exceptionnel de 10 M€ nets, financé par une extension du périmètre de la ressource destinée au financement de l'Euro 2016 au soutien à la candidature aux Jeux olympiques et paralympiques 2024 et le relèvement de son plafond.

Par la délibération n°2015-33 du 1<sup>er</sup> décembre 2015, le Conseil d'administration a voté l'attribution d'une subvention de 10 M€ au GIP 2024 afin que le CNDS lui verse la contribution de l'État au titre de sa participation en tant que membre du GIP 2024.

En conséquence, lors de sa séance du 23 février 2016, le Conseil d'administration a également approuvé la signature d'une convention tripartite entre l'État, le GIP 2024 et le CNDS définissant les modalités de ce financement (délibération n°2016-08).

### CONCERTATION ET HÉRITAGE DE LA CANDIDATURE

L'ensemble des départements du CNDS a collaboré sur les dispositifs de soutien relatifs à l'héritage de la candidature aux Jeux olympiques et paralympiques 2024.

## Activités du CNDS pour les GESI

### INSTRUCTION DES DEMANDES DE SUBVENTION GESI

En 2016, le CNDS a instruit 27 nouvelles demandes de subvention permettant au Conseil d'administration de délibérer 15 aides financières nouvelles pour des GESI.

Le comité et la commission ont étudié les demandes et formulé des avis en vue d'une décision du Conseil d'administration.

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à ces travaux, le Conseil d'administration a délibéré en 2016, 15 nouvelles subventions :

#### Au titre de l'exercice budgétaire 2016 :

- Le 23 février 2016 : le soutien à 5 nouveaux GESI ;
- Le 28 juin 2016 : le soutien à 1 nouveau GESI.

### Au titre de l'exercice budgétaire 2017, le 30 novembre 2016 :

- Le soutien à 7 nouveaux GESI ;
- 2 compléments de subvention pour le championnat du monde de hockey sur glace masculin 2017 et les championnats du monde de lutte 2017 dans le cadre de l'héritage à la candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques 2024.

### ACCOMPAGNEMENT, ÉVALUATION ET RETOUR D'EXPÉRIENCE

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle de soutien aux GESI, le CNDS suit les prévisions et exécutions budgétaires des événements soutenus.

Conformément aux orientations décidées par le Conseil d'administration, le financement des grands événements sportifs internationaux fait l'objet d'une évaluation afin de mesurer l'efficacité du soutien du CNDS.

Pour ce faire, l'établissement favorise les échanges, le partage d'expériences et la prospective sur les grands événements sportifs internationaux tout en développant son expertise et son conseil.

La démarche d'évaluation ayant été finalisée fin 2015, l'exercice 2016 constitue la première année de sa mise en œuvre. Les premiers résultats sont attendus à compter du premier semestre 2017.

En outre, concernant le renforcement de la démarche d'accompagnement des porteurs de projets, une nouvelle session de retour d'expérience a réuni le 14 décembre 2016 les représentants des championnats d'Europe de gymnastique artistique 2015, de l'Euro de basket-ball masculin 2015, des championnats du Monde de cyclisme sur piste 2015, des championnats d'Europe de volley-ball sourds 2015 et des championnats du Monde de voltige aéronautique 2015, soit cinq des neuf événements organisés en 2015 et soutenus par le CNDS.

## ZOOM SUR : LES CHAMPIONNATS DU MONDE D'ESCALADE 2016

2016 a été une année riche pour les passionnés français d'escalade. Elle est marquée par l'inscription de leur sport au programme des Jeux olympiques et paralympiques 2020 de Tokyo et par l'accueil des championnats du Monde d'escalade et handi-escalade 2016 du 14 au 18 septembre à l'AccorHotels Arena à Paris.

Quinze titres de champions du Monde ont été attribués parmi les 500 grimpeurs de l'élite mondiale pour les épreuves valides et handi, masculines et féminines de vitesse, difficulté et bloc.

La discipline spectaculaire par nature est devenue encore plus impressionnante dans sa déclinaison pour les personnes en situation de handicap. Ainsi, les épreuves pour déficients visuels organisées dans une aréna remplie de 7 000 spectateurs plongés dans le silence absolu afin que l'athlète puisse évoluer au gré des seules consignes de son entraîneur ont constitué un point marquant de ces championnats du Monde.

La France termine deuxième au tableau des médailles derrière le Japon et devant la Russie.

Le CNDS a soutenu à hauteur de 215 K€ ces championnats du Monde marqués par une réussite organisationnelle et sportive.



# LE FONDS DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE

Ce dispositif, créé par délibération du Conseil d'administration du CNDS du 19 novembre 2013, permet aux fédérations sportives (et par extension aux ligues professionnelles et aux associations ayant reçu un soutien fort de la fédération) de bénéficier d'une aide à la production audiovisuelle pour initier ou accentuer la médiatisation de la pratique sportive féminine ou de la pratique sportive de personnes en situation de handicap.

En 2016, l'enveloppe disponible pour ce dispositif a été votée à hauteur de 625 K€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement par le Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Pour cette troisième année, les résultats montrent que désormais le dispositif est bien connu des fédérations et apporte une réponse adaptée pour la prise en charge de certains événements et reportages au profit des publics cibles.

Ainsi, 32 projets ont fait l'objet d'un avis favorable et 31 ont été effectivement soutenus pour un montant total de **607,8 K€, soit une consommation de 97,25% de l'enveloppe.**

Parmi les projets retenus, il peut être souligné :

- 15 dossiers dédiés exclusivement au sport féminin. Le montant total des subventions consacrées à la promotion de la pratique féminine atteint 340 K€, soit plus de 56% des soutiens accordés ;
- 8 dossiers dédiés au sport handicap. Le montant total des subventions atteint 130 K€, soit 21 % des soutiens accordés ;
- 8 dossiers pour un montant de 137 K€ permettant la médiatisation des disciplines sportives peu exposées, soit près de 23 % des soutiens accordés.

Enfin, on observe que de plus en plus de projets font l'objet d'une diffusion sur la télévision numérique terrestre gratuite.



# 31

projets ont  
été soutenus.

## ZOOM SUR : PARALYMQUOI ?



Les spécificités des disciplines paralympiques et la complexité des classifications de handicaps sont mal connues du public et peuvent constituer un frein pour suivre la retransmission télévisuelle des épreuves.

compréhension des compétitions paralympiques par le grand public et ainsi favoriser la diffusion du sport en situation de handicap.

Grâce à des vidéos ludiques, « Paralymqoui ? » (23 animations en 3D et 120 illustrations en 2D), les différents sports et les 120 catégories de handicap inscrits au programme des Jeux paralympiques 2016 de Rio ont été présentés au public en marge de la diffusion de l'événement sur France Télévision. Ces vidéos ont également servi de support de communication aux fédérations délégataires dans la cadre de la promotion de leurs disciplines.

Le CNDS a soutenu à hauteur de 60 000 € ce projet qui a permis une meilleure connaissance et





# LA PART INNOVATION

Par délibération n°2014-26 du CA du 19 novembre 2014, il a été institué au sein de la part nationale une enveloppe visant au soutien des projets innovants. À ce titre, des associations sont financées pour organiser des actions dans le domaine de la santé, de la citoyenneté, de l'égalité des chances, de la lutte contre toutes formes de discrimination.

Le montant de l'enveloppe a augmenté en autorisations d'engagement (+214%) passant de 250 K€ à 785 K€ et en crédits de paiement (+ 150 %) croissant de 250 K€ en 2015 à 625 K€ en 2016.

La hausse du fonds s'explique notamment par la volonté de soutenir des événements sports pour tous, non éligibles sur le dispositif de soutien aux GESI, mais contribuant également à l'accès au sport par le plus grand nombre.

## 20

dossiers ont fait l'objet d'un soutien du CNDS pour un montant de 625 K€.

### ZOOM SUR : COLOSSE AU PIED D'ARGILE

Colosse au pied d'argile est une association qui agit avec dynamisme au quotidien pour informer et protéger tous les acteurs du monde sportif (enfants, parents, encadrement, dirigeants, etc.) des phénomènes de violences sexuelles.

L'action de l'association s'est déclinée à plusieurs niveaux : élaboration d'un charte de bonne conduite permettant de protéger enfants et éducateurs, création du « Guide des Colosses » distribué aux enfants de 5 à 15 ans, réalisation d'un protocole destiné aux encadrants en collaboration avec des psychologues et des officiers de la police judiciaire, interventions de formation, sensibilisation, rapprochement avec les professionnels pour guider les victimes et mise en place d'une formation professionnelle continue « Victimes de violences sexuelles et de bizutage : identifier, recevoir leurs paroles et savoir agir ».

Le CNDS a soutenu à hauteur de 20 000 € la démarche dynamique et innovante de cette association qui a vocation à lutter contre les violences sexuelles et contribue au développement du sport pour tous dans le respect de l'intégrité de chacun.



# ANNEXES





# COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES				PRODUITS			
Intitulé	Exercice 2016		Exercice 2015	Intitulé	Exercice 2016		Exercice 2015
		Totaux partiels				Totaux partiels	
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>			
Achats				<b>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</b>			
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité	854 530.62		845 649.97	Dons et legs	606 951.29		539 148.42
				Produits de la fiscalité affectée	253 680 000.00		259 266 992.00
<b>Charges de personnel</b>				<b>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</b>			
Salaires, traitements et rémunérations diverses	1 145 633.85		1 112 872.34	Autres produits de gestion	369 736.59		211 375.68
Charges sociales	530 018.35		544 672.30	<b>Autres produits</b>			
Autres charges de personnel	24 309.22		27 103.69	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	34 956.25		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	148 688.77		160 416.79				
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	126 221.33		145 933.44				
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 829 402.14</b>	<b>2 836 648.53</b>				
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>							
Dispositif d'intervention pour compte propre			231 812 665.44				
Transferts aux collectivités territoriales	56 781 077.24						
Transferts aux autres entités	185 265 915.60						
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION</b>		<b>242 046 992.84</b>	<b>231 812 665.44</b>				
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION</b>		<b>244 876 394.98</b>	<b>234 649 313.97</b>	<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>254 691 644.13</b>	<b>260 017 516.10</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
<b>NÉANT</b>				<b>NEANT</b>			
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES</b>				<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>			
Résultat de l'exercice (bénéfice)		<b>9 815 249.15</b>	<b>25 368 208.13</b>	Résultat de l'exercice (pertes)			
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>254 691 644.13</b>	<b>260 017 516.10</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>254 691 644.13</b>	<b>260 017 516.10</b>

# BILAN DE L'EXERCICE

ACTIF					PASSIF		
Intitulé	Exercice 2016			Exercice 2015	Intitulé	Exercice 2016	Exercice 2015
	Brut	Amortissements et provisions	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>920 508.37</b>	<b>836 031.89</b>	<b>84 476.48</b>	<b>135 317.55</b>			
<b>Immobilisations corporelles :</b>							
Terrain					Réserves	37 982 809.21	12 614 607.08
Constructions							
Installations techniques, matériels et outillages							
Collections							
Autres immobilisations corporelles	302 607.04	205 460.59	97 146.45	72 119.11			
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes sur commandes d'immobilisations					Report à nouveau		
<b>Immobilisations financières</b>					Résultat net de l'exercice (bénéfice ou perte)	9 815 249.15	25 368 202.13
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>1 223 115.41</b>	<b>1 041 492.48</b>	<b>181 622.93</b>	<b>207 436.66</b>	<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>47 798 058.36</b>	<b>37 982 809.21</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET ACTIF CIRCULANT</b>		
<b>Stocks</b>					Provisions pour risques		
<b>Créances</b>					Provisions pour charges	75 643.89	110 600.14
Créances sur des entités publiques (État, autres entités publiques)					<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>75 643.89</b>	<b>110 600.14</b>
Créances clients et comptes rattachés rattachés	15 571 142.39		15 571 142.39	15 571 142.39			
Créances sur les redevables (fiscalité affectée)					DETTES FINANCIÈRES		
Avances et acomptes versés sur commandes					NÉANT		
Créances pour compte de tiers (dispositif d'intervention)					<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>		
Créances sur les autres débiteurs	46 589.22		46 589.22	34 502.82			
Charges constatées d'avance	5 438.63		5 438.63	5 253.47	<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>		
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE)</b>	<b>15 623 170.24</b>		<b>15 623 170.24</b>	<b>15 605 645.21</b>	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 922.04	28 018.55
<b>TRÉSORERIE</b>					Dettes fiscales et sociales	42 973.77	18 529.35
<b>Disponibilités</b>	<b>42 209 332.02</b>		<b>42 209 332.02</b>	<b>35 569 681.29</b>	Avances et acomptes reçus		
<b>TOTAL TRÉSORERIE</b>	<b>42 209 332.02</b>		<b>42 209 332.02</b>	<b>35 569 681.29</b>	Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	1 827 705.40	3 173 098.81
Comptes de régularisation					Autres dettes non financières	8 191 821.73	10 074 960.57
					Produits constatés d'avance		
					<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES</b>	<b>10 140 422.94</b>	<b>13 294 607.28</b>
					<b>TRÉSORERIE</b>		
					Autres éléments de trésorerie passive		
					<b>TOTAL TRÉSORERIE</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>59 055 617.67</b>	<b>1 041 492.48</b>	<b>58 014 125.19</b>	<b>51 388 016.63</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>58 014 125.19</b>	<b>51 388 016.63</b>

# L'ANNUAIRE TÉLÉPHONIQUE DU CNDS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017

## DIRECTION GÉNÉRALE

### Jean-François GUILLOT

*Directeur général*

jean-francois.guillot@cnds.sports.gouv.fr  
01 53 82 74 11

### Aude LANGEVIN

*Assistante de direction et archiviste*

aude.langevin@cnds.sports.gouv.fr  
01 53 82 74 11

## SECRETARIAT GÉNÉRAL

### Arnaud DEZITTER

*Secrétaire général*

arnaud.dezitter@cnds.sports.gouv.fr  
01 53 82 74 17

### Emma LOPEZ

*Affaires générales - Assistante de prévention*

emma.lopez@cnds.sports.gouv.fr  
01 53 82 74 32

### Jean-Baptiste BLANCO

*Chargé du pilotage des systèmes d'information*

jean-baptiste.blanco@cnds.sports.gouv.fr  
01 53 82 74 42

## DIRECTION FINANCIÈRE ET AGENCE COMPTABLE (DFAC)

### Jérôme RODRIGUEZ

*Directeur financier et agent comptable*

jerome.rodriguez@cnds.sports.gouv.fr  
01 53 82 74 21

### Jean-Pierre BARTHES

*Adjoint*

jean-pierre.barthes@cnds.sports.gouv.fr  
01 53 82 74 22

### Jean-Pascal BRODA

*Comptable*

jean-pascal.broda@cnds.sports.gouv.fr  
01 53 82 74 27

### Catherine LERAY

*Comptable*

catherine.leray@cnds.sports.gouv.fr  
01 53 82 74 25

### Agnès MONTARNAL

*Comptable*

agnes.montarnal@cnds.sports.gouv.fr  
01 53 82 74 31

### Philippe CARON

*Comptable*

philippe.caron@cnds.sports.gouv.fr  
01 53 82 74 24

### Yoann PELLETIER

*Comptable*

yoann.pelletier@cnds.sports.gouv.fr  
01 53 82 74 23

### Céline COENEN

*Assistante financière*

celine.coenen@cnds.sports.gouv.fr  
01 53 82 74 34

## DÉPARTEMENT DES FINANCEMENTS DÉCONCENTRÉS (DEFIDEC)

### Agathe BARBIEUX

*Cheffe du département*

agathe.barbieux@cnds.sports.gouv.fr  
01 53 82 74 41

### Nicolas MENNETREY

*Adjoint*

nicolas.mennetrey@cnds.sports.gouv.fr  
01 53 82 74 59

### Odile COLLARD

*Chargée de mission*

odile.collard@cnds.sports.gouv.fr  
01 53 82 74 33

### Jennifer ARRETEAU

*Chargée de mission*

jennifer.arreteau@cnds.sports.gouv.fr  
01 53 82 74 26

### Gaspard MAINIE

*Chargé de mission*

gaspard.mainie@cnds.sports.gouv.fr  
01 58 82 74 16

## DÉPARTEMENT DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (DSE)

### Valérie SAPLANA

*Cheffe du département*

valerie.saplana@cnds.sports.gouv.fr  
01 53 82 74 51

### Déborah SICSIC

*Adjointe*

deborah.sicsic@cnds.sports.gouv.fr  
01 53 82 74 52

### Charles-Etienne ROBERT

*Chargé de mission*

charles-etienne.robert@cnds.sports.gouv.fr  
01 53 82 74 53

### Chloé TRAISNEL

*Chargée de mission*

chloe.traisnel@cnds.sports.gouv.fr  
01 53 82 74 54

## DÉPARTEMENT DES GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX (GESI)

### Alexandra VIGOUREUX

*Cheffe du département*

alexandra.vigoureux@cnds.sports.gouv.fr  
01 53 82 74 57

## CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT - CNDS

69/71, rue du Chevaleret 75013 Paris

Standard : 01 53 82 74 00 / Télécopie : 01 53 79 70 21

[www.cnds.sports.gouv.fr](http://www.cnds.sports.gouv.fr)



**CNDS**  
CENTRE NATIONAL  
POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DU SPORT





**CNDS**  
CENTRE NATIONAL  
POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DU SPORT

69/71, rue du Chevaleret  
75013 Paris  
Tél. : 01 53 82 74 00  
Fax : 01 53 79 70 21

[www.cnds.sports.gouv.fr](http://www.cnds.sports.gouv.fr)